

Ouverture sur le Pacifique



DOCUMENTATION

Vancouver, Canada
du 19 au 21 novembre 1980

DATE DUE - DATE DE RETOUR

DEC 21 1989

ISTC 1551 (8/88)



INDUSTRY CANADA/INDUSTRIE CANADA



51569

Ouverture sur le Pacifique



DOCUMENTATION



Gouvernement
du Canada

Industrie
et Commerce

Le document de travail présenté ici, qui a été préparé par le ministère de l'Industrie et du Commerce, est à l'usage exclusif des personnes qui participent à la Conférence traitant de l'ouverture sur le Pacifique. Les estimations et suggestions qu'il renferme ne sont données qu'aux fins de la discussion et ne reflètent pas nécessairement la politique ou les vues du gouvernement du Canada. Tous les efforts ont été faits pour que les statistiques et autres données qui y figurent soient les plus exactes possible. Le Ministère s'excuse de toute erreur qui pourrait s'y trouver.

TABLE DES MATIERES

Ouverture sur le Pacifique

Introduction	4
--------------	---

Notes sur les pays de la région du Pacifique

Japon	6
Corée	10
Australie	13
Nouvelle-Zélande	16
Fiji	18
Papouasie-Nouvelle-Guinée	18
Samoa occidentales	19
ASEAN (résumé)	20
Indonésie	22
Malaysia	23
Philippines	24
Singapour	25
Thaïlande	27
Chine	28
Hong Kong	32

Thèmes

Financement des exportations	33
"Le commerce se fait à deux"	39
Investissements, transfert de technologie et entreprises en cooparticipation	44
La Communauté du Pacifique: Nouvelles institutions pour les années 80	50

Annexes

1 Pays du Pacifique	
Renseignements économiques fondamentaux	54
2 Liens économiques du Canada avec les pays du Pacifique	56
3 Représentants attitrés des pays du Pacifique du Canada	58
4 Représentants canadiens dans les pays du Pacifique	64

Illustrations

Canada/Côte Pacifique - Flux commerciaux 1979	68
Comparaison des taux de croissance des exportations canadiennes (1969-1979)	70
Quelques produits exportés 1979	72
Croissance des exportations canadiennes vers les pays de la côte Pacifique	74

"OUVERTURE SUR LE PACIFIQUE"

Introduction

Les pays faisant l'objet de la Conférence traitant de l'Ouverture sur le Pacifique sont l'Australie, la Chine, Fiji, Hong-Kong, l'Indonésie, le Japon, la Corée, la Malaysia, la Nouvelle-Zélande, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Philippines, Singapour, la Thaïlande, et les Samoa occidentales. Leur ensemble constitue ce qui peut être généralement décrit comme étant les pays de la côte orientale du Pacifique.

La géographie de ces pays varie de l'un à l'autre. On y trouve d'immenses masses de terre comme l'Australie et la Chine, des nations aux îles multiples et la petite ville-État de Singapour. Cette région comprend un milliard et demi d'habitants, soit plus d'un tiers de la population mondiale. Les populations diffèrent les unes des autres et parlent une grande variété de langues et de dialectes.

L'éventail des systèmes politico-économiques des nations de cette région va du laisser-faire au capitalisme et jusqu'au socialisme intégral. Les richesses varient grandement et le P.N.B. par habitant s'échelonne entre \$200 en Indonésie jusqu'à \$10,200 au Japon.

S'il est un élément commun, en plus des côtes du Pacifique, c'est le dynamisme et le potentiel économique que partagent, tous les pays de la région. De plus, les chefs politiques et les hommes d'affaires de ces pays voient dans cette région un réservoir de ressources complémentaires où se multiplient les occasions de la coopération et du commerce intra-régionaux et appuient pour cette raison la création d'institutions dans les pays du Pacifique.

La plupart des Canadiens ne connaissent pas tellement bien les pays de la côte ouest du Pacifique. La distance restreint les occasions de contacts personnels à travers le Pacifique. Heureusement, les voyages aériens facilitent les occasions de contacts au niveau personnel. Cela est important pour les Canadiens qui veulent commencer à comprendre les cultures riches et complexes, les modes de vie et les valeurs sociales de la région.

L'homme d'affaires canadien s'aventurant dans la région devra se familiariser avec les méthodes locales souvent différentes de celles du Canada. Il apprendra que, dans certains pays, la patience et la persévérance sont les éléments importants d'une stratégie de succès dans les ventes. Il lui sera peut-être nécessaire pour réussir en affaires, de s'associer à des sociétés locales, dans des entreprises mixtes et peut-être même de participer à la commercialisation internationale de ces entreprises.

La familiarisation avec ces diverses cultures et les méthodes commerciales différentes dans les pays de la côte du Pacifique constitueront d'importants défis pour les Canadiens, y compris les hommes d'affaires. Les efforts entrepris contiennent cependant leurs propres récompenses tant au point de vue professionnel que personnel. Dans les années 80, la région de la côte orientale du Pacifique connaîtra vraisemblablement un taux de croissance dépassant celui de toutes les autres régions du monde, sauf le Moyen-Orient. L'habileté des sociétés canadiennes à profiter des occasions offertes par cette croissance influera fortement sur l'évolution économique du Canada pendant cette décennie.

Ayant progressivement reconnu l'importance des biens économiques qui unissent le Canada aux pays du Pacifique, certains hommes d'affaires canadiens ont recherché un contact plus étroit et plus fréquent avec les milieux d'affaires de cette région. Un certain nombre de dirigeants d'entreprises du Canada ont pris une part active dans les travaux du Conseil économique du bassin du Pacifique, organisation formée en 1967 par des hommes d'affaires du Canada, des États-Unis, du Japon, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Par la suite, des hommes d'affaires d'autres pays du Pacifique, dont l'ASEAN et la Corée, s'y sont associés. Les membres du Conseil se réunissent chaque année dans différentes villes de la région du Pacifique. Leur dernière rencontre date de mai 1980 à Sydney, et la prochaine est prévue pour 1981 à Hong Kong. Ces réunions sont, pour les milieux d'affaires de la région du Pacifique, une occasion d'échanger leurs vues et leurs perceptions sur des questions d'intérêt commun, comme le commerce et les investissements.

La Conférence traitant de l'Ouverture sur le Pacifique a pour principal objectif de familiariser les Canadiens avec cette région du Pacifique et de les encourager, espérons-le, à exploiter les occasions d'affaires qui se présentent certainement à plusieurs d'entre eux.

Le premier jour de la Conférence est consacré à une série de "sessions par pays" destinées à fournir des renseignements sérieux sur les forces politiques et économiques de chaque pays de la région et sur leur évolution probable au cours des prochaines années. Ainsi la Conférence pourra renseigner les sociétés sur les possibilités de vente, les investissements et les autres formes de coopération. La Conférence embrassera également les différents aspects de la politique du Canada qui ont une influence directe sur les relations de notre pays avec ceux de la côte orientale du Pacifique, c'est-à-dire la politique commerciale, le financement et l'aide à l'exportation, les entreprises mixtes d'investissements et l'apport de la technologie. La quatrième séance de la Conférence consistera en un échange de vues sur la possibilité de création d'une institution des pays de la côte orientale du Pacifique et sur la contribution que le Canada pourrait y apporter.

LE JAPON

Depuis trente ans, le Japon a connu une stabilité politique et une croissance économique remarquables. A la suite de la Seconde Guerre mondiale, l'avènement de la démocratie parlementaire a façonné le contexte politique stable où s'est développé ce que l'on a qualifié de croissance économique miraculeuse. Alors qu'en 1959, le Japon se classait la sixième puissance du monde, au point de vue du produit national brut (PNB), il avait atteint le troisième rang en 1980, se plaçant après les E.U. et l'U.R.S.S. Durant ce temps, le revenu moyen par habitant passait de \$2 400 à \$10 220, valeur courante.*

Les caractéristiques mêmes de la société japonaise, son homogénéité ethnique et sa tradition de coopération opposée aux dissensions, qui englobent les relations entre les secteurs des affaires, du travail et du gouvernement sont habituellement considérées comme étant les causes principales de la réussite économique du Japon. Ce pays possède une main-d'oeuvre active bien stylée, douée d'une éthique professionnelle rigide. Les sociétés japonaises ont pu allier la sécurité d'emploi de leurs travailleurs à l'innovation et à l'adaptabilité techniques, face à un environnement économique national et international en évolution.

A court de ressources naturelles, le Japon importe la plus grande partie de son énergie (88 p. 100) et de ses matières premières et beaucoup de denrées alimentaires (environ 30 p. 100). Le Japon couvre ses frais d'importation en exportant près d'un tiers de ses produits manufacturés vers les marchés internationaux des pays industrialisés et en développement. L'industrie japonaise s'est révélée un concurrent sérieux dans nombre de domaines au cours des 25 dernières années, en commençant par les textiles et le vêtement pour s'orienter ensuite vers l'acier, les navires, les appareils photographiques, les postes de radio, les téléviseurs et les automobiles.

Les relations diplomatiques du Canada avec le Japon remontent à 1929 et, après une suspension due à la Seconde Guerre mondiale, elles furent rétablies en 1951. Les relations bilatérales avec le Japon sont régies par les Accords de GATT depuis 1955, année de l'adhésion du Japon à ces accords.

La montée du Japon en tant que super-puissance économique a apporté une importante contribution au développement de l'économie canadienne, notamment dans les provinces de l'Ouest. Actuellement, le Japon est notre principal client relativement au charbon, aux minerais et aux concentrés de cuivre, et au colza. Il constitue un important marché étranger pour ce qui est de l'amiante, la pâte et le papier, le blé, la potasse, le poisson. Les exportations au Japon s'élevaient à \$4.093 milliards en 1979.

* A moins d'une indication contraire, toutes les sommes d'argent sont exprimées en dollars canadiens.

Les manufacturiers japonais ont acquis en même temps une part importante du marché canadien. Les importations du Japon au Canada sont passées de \$125 millions en 1955 à près de deux milliards en 1979. La concurrence japonaise s'est fait sentir considérablement dans plusieurs industries canadiennes; les textiles et le vêtement, à la fin des années 50, les appareils électroniques de consommation, à la fin des années 60, et plus récemment, les automobiles, soit 13.5 p. 100 du marché canadien dans les premiers six mois de 1980.

Le Japon représente maintenant le plus important de nos marchés d'outre-mer d'importation et d'exportation, deuxième après les Etats-Unis parmi les partenaires commerciaux du Canada. Les investissements japonais sont encore relativement peu importants, soit \$810 millions à la fin du mois de mars 1980. Le portefeuille japonais est inférieur à ceux des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de la Hollande et de la Suisse. Les placements japonais se retrouvent surtout dans des portefeuilles d'actions minoritaires, de préférence dans les domaines de l'énergie et des ressources (charbon, pétrole et pâte et papier).

En septembre 1974, les Premiers ministres du Canada et du Japon ont convenu que les deux pays devaient concerter leurs efforts aux fins d'une expansion des relations, jusque là surtout commerciales, vers des échanges davantage politiques, économiques et culturels. La visite du premier ministre Trudeau au Japon, en octobre 1976, a permis de confirmer et de préciser ces objectifs. Cette occasion donna lieu à la signature de deux documents: Cadre de coopération économique entre les gouvernements du Canada et du Japon, Accord culturel, tous les deux destinés à montrer la volonté politique des deux gouvernements d'en arriver à un degré supérieur de collaboration réciproque. En mai 1980, le Premier-ministre Ohira est venu au Canada; cette visite a permis de réévaluer et de confirmer l'importance des relations entre les deux pays, donnant ainsi une nouvelle impulsion politique au processus de consultation. Des rencontres ont eu lieu périodiquement entre hauts-fonctionnaires, notamment les membres du Comité économique mixte (JEC), et des échanges se tiennent dans le domaine des sciences et de la technologie.

Au fur et à mesure que les relations commerciales bilatérales entre le Canada et le Japon se développaient, les hommes d'affaires des deux pays ont reconnu que la tenue de réunions régulières planifiées entre des groupes représentant les deux parties contribuerait à promouvoir la compréhension mutuelle. Le comité de coopération des hommes d'affaires du Canada et du Japon a été formé en 1977 et s'est réuni trois fois. La dernière réunion à Kyoto, au mois de mai, a servi de tribune à un échange de vues entre les secteurs privés au sujet des questions économiques bilatérales actuelles. Le comité a aidé à préciser la position des entreprises sur les questions de la politique et à amené les deux parties à une meilleure évaluation des intentions réciproques.

Les caractéristiques de la société japonaise, qui ont contribué à la stabilité du Japon, après la guerre, et à son extraordinaire réussite économique devraient continuer de se manifester au cours des années 80. La cohésion sociale et l'innovation technique demeurent des caractéristiques de la société japonaise. Nombre de problèmes des années 60 et 70 sont en voie de résolution. Le gouvernement, par des règlements sévères et des mises de fonds considérables est en voie de contrôler la rapidité de l'industrialisation et la croissance de la population urbaine. Le gouvernement soutiendra la croissance économique du pays en augmentant ses dépenses dans les infrastructures sociales, qui accusent un retard par rapport à d'autres pays industrialisés. L'accroissement de la population est maintenant inférieur à 1 p. 100 par année et la population totale devrait se stabiliser à environ 133 millions vers l'an 2000.

L'économie japonaise a fait preuve d'une souplesse remarquable devant les augmentations considérables du prix du pétrole en 1973 et en 1979. En septembre 1980, le taux d'inflation au Japon était de 8,9 p. 100; bien qu'élevé par rapport aux années précédentes, il se situe bien en-deça du taux d'inflation moyen de l'O.C.D.E., qui atteint 10,5 p. 100. Le taux de chômage de 2 p. 100 ne constitue pas un problème sérieux. Le Japon est bien placé pour assumer un rôle-clé dans le développement de nouvelles industries, reposant sur l'électronique des microcircuits dans les communications, le traitement de l'information et les utilisations de robots. L'adaptation de l'infrastructure industrielle japonaise à l'ouverture de débouchés pour ces nouvelles techniques s'accélérera au rythme de la concurrence croissante de pays nouvellement industrialisés dans les domaines de la présence traditionnelle japonaise comme l'acier, la construction navale et l'électronique destinée au consommateur. A vrai dire, les placements japonais contribuent à l'expansion, économique et rapide, de pays nouvellement industrialisés comme le Brésil, la Corée et Singapour.

Même si des ajustements structurels pouvaient à la longue diminuer les demandes d'énergies et de ressources importées adressées à l'industrie japonaise, la vulnérabilité du pays face à une pénurie ou à la hausse des prix demeurera l'inquiétude dominante du gouvernement et des hommes d'affaires japonais. Le Japon continuera certainement à chercher à diversifier ses approvisionnements de pétrole, dont 70 p. 100 proviennent actuellement du Moyen-Orient et à diminuer sa dépendance des importations de pétrole en stimulant des sources énergétiques de rechange, notamment le charbon, LNG, et l'énergie nucléaire et en important de l'énergie sous forme de produits de transformation, comme de l'aluminium et des produits pétro-chimiques.

Le Japon considère le Canada comme une source de matière première et d'énergie. Compte tenu de l'abondance des richesses du Canada et la rareté de ces ressources au Japon, c'est de toute évidence en fonction de ces facteurs que les deux pays devront établir des relations commerciales susceptibles de leur apporter

des avantages mutuels. Néanmoins, plusieurs Canadiens sont évidemment mécontents du mode actuel d'exportation où à peine 2 p. 100 du total concernent les produits finis; ils préféreraient voir une augmentation de la valeur ajoutée et du contenu technique des produits vendus au Japon. L'opinion généralement répandue au Canada que les ventes d'articles manufacturés au Japon, sont entravées par le maintien de barrières tarifaires qui, pour être invisibles, n'en sont pas moins réelles. Le gouvernement du Japon se reporte au "Guide administratif" qui croit-on, par ses étroites relations de travail avec les sociétés japonaises peut influencer leurs décisions en matière d'achats et de ventes. Les Japonais peuvent souligner les libéralisations importantes tarifaires et non-tarifaires au cours des 20 dernières années, et ils prétendront que les Canadiens et d'autres fournisseurs étrangers refusent souvent de consacrer les efforts nécessaires pour s'adapter aux aspects culturels uniques du Japon.

Dans la mesure où l'on peut maintenant prévoir, les principales questions touchant les relations du Canada avec le Japon au cours des années 80 porteront sur l'intérêt manifesté par le Japon envers les ressources du Canada et la volonté de notre pays d'atteindre une valeur ajoutée supérieure et une teneur technique plus considérable dans sa production. Les intérêts économiques vitaux du Canada et du Japon rendent nécessaire l'utilisation par leur gouvernement et leur secteur privé des mécanismes disponibles destinés à concilier les politiques et les opinions différentes.

LA COREE

Malgré de périodiques bouleversements politiques, la Corée a connu des succès économiques remarquables au cours de ses 35 années d'indépendance après la Seconde Guerre mondiale. La Corée s'est transformée d'une société d'abord agricole en une des grandes nations industrielles de l'Asie, pour devenir enfin la seizième puissance commerciale du monde. Au début des années 60, la politique économique de la Corée, qui était fondée sur les substitutions dues à l'importation s'est orientée vers la promotion de l'exportation. Depuis lors, la croissance économique de la Corée a reposé sur la création d'une industrie manufacturière de grande envergure destinée à l'exportation. La gestion économique du gouvernement, efficace et centralisée, l'ambition des entrepreneurs du secteur privé, une force active peu coûteuse, industrielle et bien formée ont contribué à un taux annuel de croissance de 9.3 p. 100 au cours des 17 dernières années, alors que le PNB passait de \$2.3 milliards en 1962 à \$59.1 milliard en 1979. Durant la même période, le PNB par habitant a augmenté de \$87 à \$1 624, et les exportations, industrie légère en tête, de \$55 millions à \$15 milliards.

Cette croissance économique ne s'est pas réalisée sans efforts. L'inflation, partiellement due à une expansion excessive du crédit et à la croissance des investissements et aussi à deux importantes hausses du prix du pétrole, au cours des sept dernières années, a atteint presque 30 p. 100 aujourd'hui et a provoqué une sérieuse érosion de la concurrence des exportations de la Corée. Celles-ci ont éprouvé des difficultés, accentuées par le ralentissement récent de la croissance des deux principaux marchés de la Corée, les États-Unis et le Japon. Le déficit commercial de 1979 a dépassé \$4 milliards (E.-U.) et est évalué à \$5.8 milliards pour 1980. La force active de la Corée s'étant accrue rapidement, elle constitue maintenant une contrainte sur l'économie quant à la possibilité de création d'emplois. Le chômage a augmenté pour la première fois depuis 17 ans. Le taux de croissance réel du PNB en 1979 était de 7.1 p. 100 qui, même si c'est presque le double de la moyenne des pays de l'O.C.D.E., était bien inférieur aux taux obtenus en Corée au cours des dernières années. Dans le premier quart de 1980, la situation continue à se détériorer; le PNB réel baisse à 1.7 p. 100.

Le gouvernement de Corée a pris des mesures rigoureuses au début de 1980 pour rétablir la bonne santé de l'économie. L'augmentation des approvisionnements de devises a été contenue et les taux d'intérêts majorés. Un taux de change flottant a été adopté en février et la monnaie coréenne (le Won) a subi une dévaluation d'environ 24 p. 100 par rapport au dollar américain. Le taux d'augmentation des salaires s'est maintenu à environ la moitié du niveau de l'inflation.

Le climat politique incertain qui s'est établi récemment a eu pour effet d'exacerber les difficultés auxquelles la Corée a fait face en 1980. Cependant, dans le nouveau conseil des

ministres que le Président Chung a constitué le 2 septembre, les portefeuilles clés sont désormais confiés à des planificateurs économiques d'expérience. De plus, les nouvelles mesures annoncées le 16 septembre par le vice-premier ministre et ministre de la planification économique, M. Shin, réaffirment l'intention du gouvernement coréen de rétablir la santé économique du pays et de revitaliser les exportations. Enfin, dans les lignes directrices économiques qu'il a rendu publiques, le gouvernement s'engage notamment à encourager l'entreprise privée, à diminuer son intervention directe dans l'économie, à renforcer les mécanismes du marché, à faire des exportations la principale source de croissance économique, à atténuer les mesures de contrôle sur l'entrée de technologies et de capitaux étrangers, à réformer les régimes fiscal et bancaire et à rationaliser certaines institutions clés. Les hausses du prix du pétrole devenant de plus en plus difficiles à absorber, la Corée s'est lancée dans un programme énergétique d'envergure pour réduire sa dépendance actuelle presque totale du pétrole importé, soit de 61 p. 100.

Le C.P.E. a publié récemment des études où l'on recommande que le prochain plan quinquennal, qui sera présenté en août 1981, contienne d'importantes modifications à la politique. On peut s'attendre à ce que le gouvernement de Corée encourage l'utilisation des services d'experts-conseils et les industries de main d'oeuvre spécialisée et réduise la primauté du capital et de l'industrie lourde à intense consommation d'énergie, où la rationalisation s'imposera pour accroître l'utilisation de la capacité et pour établir une stabilité plus grande de la finance et du marché. Les plans de rationalisation de l'industrie englobent les secteurs de l'automobile, de la production d'électricité, de la fonte du cuivre, ainsi que de la fabrication d'équipements électriques lourds et de moteurs diesel pour navires. Le gouvernement relâchera probablement un règlement rigoureux touchant le secteur financier. Des services sociaux améliorés et une redistribution des revenus feront l'objet d'un plus grand encouragement.

Même si les États-Unis et le Japon continuent d'être les principaux partenaires commerciaux de la Corée (29 p. 100 et 22 p. 100 des importations de 1979), la Corée a considérablement diversifié son commerce. Elle exporte maintenant près de 20 p. 100 de ses produits vers l'Asie et le Moyen-Orient et 19 p. 100 vers les pays d'Europe. La Corée est pauvre en richesses naturelles et ses importations sont surtout des combustibles et des matières premières. Jusqu'à récemment, la Corée a pu compenser la hausse de sa facture de pétrole importé en entreprenant de grands projets de construction au Moyen-Orient. La catégorie d'importation qui a augmenté le plus rapidement au cours des dernières années a été celle des biens de capital qui ont augmenté de 69 p. 100 de 1977 à 1978.

Après le Japon et la Chine, la Corée se situe au troisième rang des principaux marchés du Canada en Asie. En 1979,

les exportations du Canada atteignaient \$364 millions et les importations, \$462 millions. Les exportations du Canada consistent surtout en matières premières, notamment le coke (houille), le soufre, pâte de bois, peaux vertes et cuirs. Jusqu'à maintenant, le Canada n'a pas pu vendre de blé en grande quantité à la Corée à cause des conditions offertes par les États-Unis. La vente de produits finis représente moins de 4 p. 100 des exportations du Canada vers la Corée.

Au cours des cinq dernières années, les exportations de la Corée vers le Canada ont augmenté de plus de 50 p. 100. Les textiles et le vêtement ont toujours représenté une importante proportion des ventes de la Corée et le Canada est le meilleur acheteur au monde de vêtements coréens par habitant. Les autres principaux articles vendus par la Corée au Canada sont les chaussures, les articles de sport, les jouets, les bicyclettes et les champignons en conserve.

L'expansion des liens commerciaux entre le Canada et la Corée a montré aux hommes d'affaires des deux pays que les relations économiques bilatérales pourraient être consolidées par l'entremise d'un mécanisme privé de consultation. La Fédération de l'industrie coréenne et un groupe d'hommes d'affaires du Canada ont convenu en principe d'établir un comité consultatif en 1981.

La liste n'est pas longue des difficultés concernant les relations commerciales existant entre le Canada et la Corée au début des années 80. La Corée souhaite avoir accès à l'énergie et aux autres richesses naturelles du Canada. Il y aura vraisemblablement des investissements de la Corée dans des ressources canadiennes.

Même si les exportations du Canada en Corée consistent surtout en produits industriels, cette dernière a fait d'importants achats dans le domaine de la haute technologie, y compris un réacteur CANDU et récemment un système de télécommunications d'une valeur de \$90 millions. On tente actuellement d'obtenir pour les producteurs de blé du Canada une part d'exportation vers la Corée, proportionnelle à la contribution normale du Canada au marché international du blé.

Une expansion et une diversification économiques plus considérables en Corée vont produire une concurrence plus sérieuse des exportations coréennes avec les manufacturiers canadiens. La Corée jouit actuellement du Programme préférentiel général et l'on peut s'attendre à ce qu'on s'interroge, au cours des années 80, sur l'accès des tarifs préférentiels de la Corée au marché canadien.

Même si ces questions et d'autres peuvent prendre plus d'importance à mesure que s'affermissent les relations Canada-Corée, elles ne devraient pas affecter de façon sensible la croissance du commerce et des liens économiques bilatéraux au cours des années 80.

L'AUSTRALIE

L'Australie est un pays vaste, d'allure continentale, à la population clairsemée, mais riche en ressources naturelles et, à un moindre degré, en terres arables. C'est une démocratie parlementaire dotée d'une structure fédérale. Le niveau de vie y est élevé. Le revenu par habitant, en 1978, correspondait à 87 p. 100 du niveau canadien. Cependant, à cause de sa population d'à peine 14 millions, l'impulsion du développement économique de l'Australie provient surtout de ses exportations, plutôt que de son marché national.

Les exportations de l'Australie reposent surtout sur les produits agricoles et les matières premières industrielles, tandis que la plus grande partie de ses importations consiste en produits ouvrés. Son secteur manufacturier est d'envergure, mais à cause d'une production insuffisante, n'est pas toujours concurrentiel. Le développement de l'Australie, particulièrement dans le domaine des richesses naturelles, repose en grande partie sur les capitaux étrangers et l'on s'inquiète de plus en plus du degré de contrôle étranger dans le secteur économique. Les taux actuels d'inflation et de chômage se rapprochent beaucoup de ceux du Canada, et les prévisions pour les prochaines années sont peu encourageantes.

A long terme, cependant, on s'attend à d'importants changements. L'Australie peut exploiter des réserves importantes d'énergie à bon marché comme le pétrole brut, le gaz naturel, le charbon et l'uranium. Au chapitre des minéraux, l'Australie est déjà le plus grand producteur mondial de bauxite et d'aluminium et un important fournisseur de cuivre, de plomb, de zinc, de nickel et de minerai de fer. A cause de ses ressources, particulièrement de son charbon, des demandes croissantes de la part du Japon et d'autres marchés outre-mer, l'Australie semble être à veille d'une nouvelle vague de prospérité, étant donné que d'importants projets représentant des milliards de dollars sont déjà en voie de réalisation ou à une phase avancée de planification. D'abondantes récoltes et des prix mondiaux élevés contribuent actuellement à un accroissement des investissements agricoles. De même, afin de tirer partie de l'établissement récent de la zone économique de 200 milles, le long de ses côtes, l'Australie déploie ses efforts pour mettre au point une approche plus intégrée à la pêche et au conditionnement du poisson et des fruits de mer. Les plantations de bois tendre qui parviennent à leur maturité et la construction d'usines rapprochent graduellement aussi l'Australie de l'autosuffisance dans le secteur des produits forestiers.

Le secteur manufacturier est également la scène de changements considérables qui, compte tenu d'un marché national réduit, ne peut d'habitude participer à la concurrence internationale. En 1973, le tarif élevé de l'Australie a été abaissé de 25 p. 100, et les gouvernements australiens qui se

sont succédés se sont, du moins en principe, attachés au développement d'une structure industrielle plus rationnelle. Cependant, un taux élevé de chômage et les pressions protectionnistes sont autant d'entraves à d'autres rajustements de structure.

Les ressources et les réserves énergétiques croissantes de l'Australie confèrent déjà à ce pays une nouvelle importance dans le commerce international. L'orientation de ses échanges commerciaux évolue également. A titre d'exemple, l'Australie déploie ses efforts pour développer des marchés nouveaux et plus diversifiés outre-mer, notamment en Europe de l'Est, au Moyen-Orient et en Asie. A ce propos, on attache une attention particulière aux pays à forte croissance de l'Asie du Sud-Est, du Japon, de la Chine, de la Corée du Sud et de Hong-Kong. L'Australie commence à se préoccuper bien davantage de l'avenir de la région du Pacifique dans son ensemble. Elle a conclu des arrangements consultatifs spéciaux avec les pays de l'ASEAN et, en accord avec son voisin, la Nouvelle-Zélande, une zone de libre échange sans réciprocité avec les pays plus petits dans le Pacifique Sud. L'Australie a récemment consolidé ses accords de libre échange avec la Nouvelle-Zélande aux fins de perfectionner de nouveaux moyens plus efficaces de coopération entre les deux pays.

Les Australiens et les Canadiens parlent une même langue, partagent une même philosophie politique, l'appartenance au Commonwealth, l'héritage et le mode de vie. Malgré la distance séparant les deux pays, il a existé des contacts très étroits. Cependant, et peut-être précisément parce qu'ils ont tellement en commun, les deux peuples ont tendance à considérer leurs bonnes relations comme un fait acquis.

Le GATT et un accord commercial distinct (CATA), signé en 1960, régissent le commerce entre le Canada et l'Australie. Cet accord prévoit un échange de tarif préférentiel sur un large éventail de produits. En 1973, un échange de notes venait s'ajouter à CATA et prévoyait la poursuite des préférences qui avaient découlé des accords bilatéraux de chaque pays avec le Royaume-Uni avant l'adhésion de ce dernier pays à la C.E.E.

En 1979, le commerce bilatéral du Canada avec l'Australie atteignait un milliard de dollars, les exportations représentant \$560 millions et les importations, \$450 millions. Les exportations du Canada vers l'Australie étaient composées à 88 p. 100 de matières fabriquées et de produits finis dont plusieurs jouissent des taux préférentiels. En réalité, seuls les États-Unis, le Royaume-Uni et, à l'occasion, le Venezuela constituent des marchés plus avantageux que l'Australie pour les produits canadiens. Le Canada importe d'Australie beaucoup de produits agricoles, notamment du boeuf et du sucre ainsi que de l'alumine.

Le Canada fournit moins de 2 p. 100 des importations totales de l'Australie. Cependant le marché australien offre des

possibilités considérables aux exportateurs canadiens. Leur haut niveau de vie fait des Australiens des clients tout trouvés pour le marché canadien en ce qui concerne les produits alimentaires traités et d'autres biens de consommation. D'autant plus que l'essor des ressources en plein développement de l'Australie nécessitera des achats plus considérables de machines d'extraction et s'accompagnera d'investissements considérables dans les transports, les télécommunications, la production et la distribution d'énergie. Il y aura probablement peu d'autres pays qui offriront une gamme comparable de débouchés aux producteurs canadiens de capital d'exploitation, de machines spécialisées et de services techniques pendant la prochaine décennie.

Bien au fait de l'existence de débouchés australiens, l'honorable Ed Lumley, ministre d'État au Commerce, a dirigé, en mai 1980, dans cinq principaux centres commerciaux et industriels d'Australie, une délégation de 32 hommes d'affaires canadiens à la conquête de nouveaux marchés. Au cours de cette visite, le ministre a signé une convention de double imposition avec le gouvernement de l'Australie et a annoncé l'ouverture d'un crédit renouvelable de \$10 millions par l'entremise de la Société pour l'expansion des exportations pour faciliter les exportations canadiennes.

Les contacts établis avec les membres du gouvernement australien ont révélé que ce pays, comme le Canada, désire consolider des liens économiques entre les deux pays. Les deux gouvernements ont convenu de réétudier les relations commerciales et économiques maintenant que sont conclues les négociations commerciales multilatérales dans le cadre du GATT. La révision est déjà commencée au Canada, et l'on s'attend à une rencontre des deux gouvernements en 1981 pour établir la forme que prendront les arrangements bilatéraux intergouvernementaux nécessaires pour en venir à une exploitation globale des débouchés mutuels de coopération économique dans les années 80.

L'orientation des futures relations économiques bilatérales avec l'Australie devra évidemment tenir compte de l'actuel accord commercial Canada-Australie. Les tarifs préférentiels qui y sont prévus ont été graduellement mis de côté au fil des ans, mais ils constituent encore dans les deux pays un encouragement au commerce bilatéral. Les deux gouvernements devront envisager s'il est nécessaire d'inclure dans tout nouvel accord des dispositions destinées à favoriser les investissements et les entreprises communes. Le Canada n'a pas de comité commercial et économique mixte avec l'Australie, comme dans le cas de plusieurs autres pays. Dans le contexte commercial et économique en rapide évolution des années 1980, il faudra peut-être recourir à de nouveaux mécanismes pour donner aux deux partis toutes les occasions de se consulter aux fins de promouvoir leurs intérêts commerciaux et économiques.

LA NOUVELLE-ZÉLANDE

La Nouvelle-Zélande est une démocratie parlementaire et un État unitaire. D'une population restreinte, à peine trois millions de personnes, et sans ressources minérales importantes, l'expansion économique de la Nouvelle-Zélande a reposé surtout sur le secteur agricole et sur l'exportation de ses produits, particulièrement les produits laitiers, la laine et la viande. Le comportement économique du pays est ainsi prompt à réagir aux aléas des prix internationaux des produits et de la politique de protection des importations agricoles sur les marchés des grands pays industrialisés, surtout la C.E.E., les États-Unis et le Japon.

L'économie de la Nouvelle-Zélande a subi de sérieux contre-coups en 1973, lorsque le Royaume-Uni, son principal marché d'exportations a adhéré à la Communauté économique européenne. La même année, le prix des importations de pétrole à la Nouvelle-Zélande, dont son énergie dépend en grande partie, a monté en flèche. Alors que la Nouvelle-Zélande jouit d'habitude d'une balance commerciale favorable, les intérêts sur le remboursement des emprunts outre-mer et d'autres transactions invisibles entraînent un déficit chronique des comptes courants. Des contingentements à l'importation existent depuis nombre d'années sur les biens de consommation. Alors que cette ligne de conduite s'est révélée une contribution positive à la balance des paiements de la Nouvelle-Zélande, elle a aussi entraîné une production domestique non rentable. Alors que le taux de croissance décevant des six dernières années ne sera vraisemblablement pas amélioré dans un avenir immédiat, les perspectives à long terme sont plus prometteuses.

Dans le domaine de l'énergie, la Nouvelle-Zélande est riche en charbon, en ressources hydro-électriques et en gaz naturel; la mise en valeur de ces ressources devrait réduire le besoin en approvisionnement de pétrole importé. Le reboisement des plantations de bois mou et la construction d'usines de transformation devraient faire de la Nouvelle-Zélande un important exportateur de produits forestiers à la fin de cette décennie. L'établissement d'une zone économique de 200 milles le long de ses côtes constitue une méthode plus efficace de prise et de traitement des ressources halieutiques. Dans le secteur manufacturier, les efforts se poursuivent pour rationaliser nombre d'industries moins concurrentielles et plusieurs stimulants ont été proposés pour encourager l'exportation de produits finis. Enfin, le rang de la Nouvelle-Zélande à l'échelle mondiale comme l'un des fournisseurs de produits alimentaires les plus efficaces demeurera l'un des éléments importants de sa prospérité générale.

Les relations du Canada avec la Nouvelle-Zélande remontent à plusieurs années. Un commissaire du commerce du Canada s'est installé à Auckland en 1910 et deux hauts-commissariats furent établis dans nos capitales respectives en

1940. Les relations commerciales et les contacts personnels avec la Nouvelle-Zélande ont été facilités par notre similitude d'héritage, de mode de vie et d'institutions politiques. Cependant, dans le cas de l'Australie, existe le risque que les deux pays, à cause de leurs préoccupations touchant les problèmes nationaux et régionaux, négligent les occasions de favoriser la coopération surtout dans le domaine économique.

En 1979, les exportations du Canada à la Nouvelle-Zélande s'élevaient à \$91 millions, soit environ 2 p. 100 des importations totales de ce pays. Les importations canadiennes de la Nouvelle-Zélande représentaient \$135 millions et comprenaient presque seulement des produits agricoles, surtout du boeuf. Les exportations canadiennes sont diversifiées et embrassent de nombreux produits manufacturés.

Le commerce entre le Canada et la Nouvelle-Zélande est régi par le GATT et un accord commercial indépendant, l'Accord commercial Canada-Nouvelle-Zélande (CNZATA) de 1932. L'accord prévoit l'échange d'une grande quantité de produits à des tarifs préférentiels. En plus de cet accord, un échange de notes, en 1973, continue à appliquer des marges de préférence découlant des accords bilatéraux de chaque pays avec le Royaume-Uni avant l'adhésion de ce pays à la C.E.E. Ces tarifs préférentiels ont joué un rôle important entre le Canada et la Nouvelle-Zélande. Le gros des exportations de la Nouvelle-Zélande entre au Canada en vertu des taux préférentiels contenus dans l'accord commercial.

Comme il a été mentionné, les prévisions à long terme de l'économie de la Nouvelle-Zélande sont prometteuses. La mise en valeur des ressources énergétiques offre un marché intéressant pour les fournisseurs canadiens de machinerie et de techniques. L'Alberta Gas Corporation s'est récemment associée à un important projet de la Société nationale de pétrole de Nouvelle-Zélande pour produire du méthanol à l'aide du gaz naturel. L'exploitation des forêts et des pêches de la Nouvelle-Zélande peut également favoriser certaines sociétés canadiennes spécialisées. L'amélioration de la qualité de vie en Nouvelle-Zélande profitera au marché canadien des biens de consommation.

La mission commerciale, dirigée par l'honorable Ed Lumley, ministre d'État au Commerce, a visité Auckland et Wellington et certains centres australiens en mai 1980. Les possibilités de ventes et d'investissements pour les compagnies canadiennes, y compris les petites et les moins grandes, en Nouvelle-Zélande, ont favorablement impressionné les délégués.

Le gouvernement du Canada procède actuellement à une révision de ses relations avec la Nouvelle-Zélande et avec l'Australie. Aux termes de cette révision, on peut présumer qu'un effort spécial s'imposera pour accroître et intensifier les relations commerciales et économiques avec la Nouvelle-Zélande durant les années 80. En améliorant nos relations, il faudra cependant accorder une attention particulière à l'accord commercial Canada-Nouvelle-Zélande, déjà existant, et à ses tarifs

préférentiels. Bien que l'on convienne généralement que ces préférences ont eu de bons résultats sur le développement du commerce entre les deux pays, leur valeur a été diminuée au cours des années par plusieurs facteurs, y compris, du côté de la Nouvelle-Zélande, un régime général de permis à l'importation et, du côté canadien, l'établissement de certaines restrictions pour les importations de viande et de produits laitiers. Néanmoins, les deux gouvernements continuent de trouver certains avantages à conserver une sorte de régime de tarifs préférentiels réciproques. Le gouvernement de la Nouvelle-Zélande semble cependant partager l'opinion du Canada à l'effet qu'un nouvel accord devrait être plus étendue que l'accord actuel. La révision des relations bilatérales qui est actuellement à l'étude recherchera également si le prochain accord avec la Nouvelle-Zélande devrait contenir des dispositions relatives aux placements et si l'on devrait établir des mécanismes réguliers de consultations intergouvernementales.

FIJI

L'archipel Fiji compte une population d'environ 600 000 habitants et se situe à quelque mille milles au Nord de la Nouvelle-Zélande. Le pays a obtenu son indépendance en 1970, est membre du Commonwealth et possède un gouvernement de régime parlementaire dont la Reine est le chef d'État. Même si le développement du pays repose en grande partie sur l'aide bilatérale et multilatérale, les investissements privés y jouent un rôle sans cesse grandissant. La production de sucre brut constitue la principale source de revenus du pays. Le tourisme, les mines d'or, le bois et la production de ciment sont d'importantes sources de revenus.

Le commerce bilatéral entre le Canada et Fiji s'élevait à \$11 millions en 1979 et la balance commerciale était largement en faveur de Fiji. Les exportations canadiennes représentaient \$1.8 millions et consistaient surtout en poisson en conserve, en papier et en éclairage non électrique. Les importations en provenance de Fiji s'élèvent à \$9.4 millions et se composent en particulier de thon en conserve, de gingembre et de produits alimentaires. Fiji profite d'un programme canadien d'aide au développement et les Canadiens ont investi des fonds dans l'industrie touristique et dans les mines. La Banque Asiatique de Développement a également offert des subventions pour bon nombre de projets d'importance en ce qui concerne leur intérêt potentiel aux fournisseurs Canadiens. D'excellentes occasions s'offrent à une participation canadienne dans l'exploitation et l'utilisation des pinèdes, les aménagements hydro-électriques et portuaires.

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

La Papouasie-Nouvelle Guinée a obtenu son indépendance en 1975 et est membre du Commonwealth. Elle possède une population de 2.9 millions d'habitants et son gouvernement est un régime parlementaire dont la Reine est le chef d'État.

L'évolution économique du pays, depuis l'indépendance, a été très satisfaisante. L'économie repose surtout sur les gains à l'exportation d'un nombre restreint de produits dont les plus importants sont le café, le cuivre, le copra et le cacao. Malgré sa vulnérabilité aux fluctuations des prix, l'économie du pays est demeurée stable au cours des trois dernières années. On a commencé à exploiter récemment des gisements prometteurs d'or, d'argent et de cuivre et l'on s'attend à un bon rendement dans le cas du nickel, du pétrole et l'exploitation de la forêt et de la pêche. La Banque Asiatique de Développement offre du financement pour des projets liés au développement rural et celui d'infrastructures.

Le commerce bilatéral entre le Canada et la Papouasie-Nouvelle-Guinée est plutôt modeste alors que les exportations du Canada se chiffraient à \$3 millions en 1979, et les importations à \$6.4 millions. Les principales exportations du Canada sont les véhicules motorisés, les pièces et la machinerie; les importations consistent surtout en café, cacao et thé. Les occasions d'une participation accrue de la part des sociétés canadiennes au développement économique de la Papouasie-Nouvelle-Guinée peuvent se présenter dans des secteurs touchant les mines et l'exploration, la production et la transmission d'énergie, les constructions préfabriquées, les produits de consommation, le traitement des poissons, l'exploitation des forêts en plus des services de consultation.

LES SAMOA OCCIDENTALES

L'état des Samoa occidentales, un groupe d'îles, est situé au Nord-Est de la Nouvelle-Zélande, près de Fiji et compte une population d'environ 163 000 habitants. Ce pays a acquis son indépendance en 1962. La Nouvelle-Zélande, dont les îles étaient demeurées sous le régime de tutelle des Nations unies, continue à se charger des affaires extérieures des Samoa occidentales. Elle a à sa tête un chef d'État électif et une assemblée législative élue par des chefs. Ses ressources naturelles sont limitées et son économie repose sur quelques produits agricoles, notamment le copra, le cacao et les bananes qui fournissent la plus grande partie des exportations. Le pays a connu des succès modestes dans la mise en valeur d'une infrastructure destinée à l'exploitation des forêts qui couvrent environ les deux tiers de la région.

Le commerce entre le Canada et les Samoa occidentales a été minime. Mais, il existe plusieurs projets de mise en valeur de l'énergie électrique, l'utilisation des forêts et l'exploitation de secteurs touristiques qui peuvent offrir des débouchés aux sociétés canadiennes.

L'ASSOCIATION DES NATIONS DE L'ASIE DU SUD-EST

RESUME

L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, soit l'Indonésie, la Malaysia, les Philippines, Singapour et la Thaïlande, a été formée en 1967 pour "accélérer la croissance économique, le progrès social et le développement culturel dans la région, dans un esprit d'égalité et de coopération". Les pays membres se sont consultés étroitement sur tous les sujets politiques et ont adopté une position commune de l'ASEAN sur les questions régionales et internationales, y compris celles de l'Indochine.

Les pays membres de l'ASEAN entretiennent maintenant souvent leurs relations avec d'autres pays en tant qu'association. De même, les autres pays, y compris le Canada, les États-Unis, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Japon et les Indes, de même que la Communauté européenne, ont souvent constaté qu'il était de leur intérêt de traiter avec les nations de l'ASEAN, en tant que groupe, et sont devenus parties du "dialogue" avec l'Association.

L'habileté des nations de l'ASEAN à adopter des attitudes politiques communes est d'autant plus remarquable que les pays eux-mêmes diffèrent considérablement. Elles possèdent des ethnies et des langues différentes et sont dotées d'une grande variété de systèmes politiques, de structures économiques et de modes de vie. Elles ont cependant des points en commun. Les pays de l'ASEAN sont grandement axés sur l'ouverture de débouchés dans leur politique de développement économique et ils ont fait preuve d'importants progrès au cours de la dernière décennie. D'après les prévisions, au cours de la prochaine décennie, le P.I.B. des pays de l'ASEAN devrait doubler et passer de \$120 milliards à \$250 milliards.

A ce jour, la coopération entre les pays de l'ASEAN, dans le secteur économique, s'est révélée modeste. Les tarifs sur le commerce intrarégional ont été abaissés sur environ 2 527 articles représentant 16 p. 100 du commerce. Quatre projets industriels mixtes importants sont présentement en marche. Étant donné que leurs structures économiques reposent sur les matières premières, sauf dans le cas de Singapour, le commerce intrarégional des pays membres est négligeable comparé aux ventes extrarégionales faites aux États-Unis, au Japon, et à la C.E.E.

Le Canada a joui de bonnes relations avec les pays de l'ASEAN et le gouvernement cherche à consolider les liens actuels. M. MacGuigan, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a rencontré les ministres des affaires extérieures de l'ASEAN et ses partenaires du "dialogue" ASEAN, en juin dernier. Le secrétaire d'État au Commerce, M. Lumley, a visité dernièrement les cinq pays membres de l'ASEAN. Deux projets d'aide du Canada, dans cette région, ont été qualifiés d'ASEAN, puisqu'ils embrassent plus d'un

pays. Les efforts se poursuivent pour élargir nos relations avec l'Association par des contacts politiques, universitaires et les média. Le Canada a soumis un Projet d'accord de Coopération industrielle et technique qui est actuellement à l'étude dans les capitales de l'ASEAN et qui devrait être adopté en 1981.

L'INDONÉSIE

L'Indonésie se classe au cinquième rang de tous les pays du monde par sa population de 140 millions d'habitants et une prévision de 210 millions en l'an 2 000. Elle comprend plus de 13 000 îles et sa superficie totale de terre et d'eau territoriale est de deux millions de kilomètres carrés. Elle occupe une position stratégique dans les routes maritimes entre l'océan Indien et la région du Pacifique. La superficie et la situation de l'Indonésie, ses ressources et ses possibilités économiques en font un important facteur de l'économie du Pacifique et même de l'économie mondiale.

Les institutions politiques de l'Indonésie sont démocratiques et le Parlement et le président sont élus. Ces institutions ont prouvé leur stabilité depuis 1965.

Au cours de la dernière décennie, l'économie de l'Indonésie s'est développée en moyenne entre 7 et 8 p. 100. Le P.N.B. dépassait \$45 milliards en 1978. Les richesses naturelles de l'Indonésie sont abondantes, comprenant des minéraux et du pétrole. Elle fait partie de l'OPEP et les recettes accrues provenant du pétrole ont constitué une partie importante des revenus de l'exportation. La surpopulation (à Java), le chômage et l'inflation constituent les principaux problèmes du pays.

Le Canada et l'Indonésie entretiennent d'étroites relations. A cause du bas revenu de ses habitants, l'Indonésie est un pays de concentration pour les projets bilatéraux d'aide au développement de l'ACDI. Les projets représenteront quelque \$122 millions au cours des prochaines années. L'Indonésie est devenu le principal bénéficiaire du programme de coopération industrielle de l'ACDI.

Le commerce bilatéral représentait \$100 millions en 1979, conservant une marge de 3.2 en faveur du Canada. Les exportations du Canada comprennent de l'aluminium, de la pâte de bois, du papier, des fibres textiles et synthétiques, de l'amiante, des machines et du blé. Le Canada importe d'Indonésie surtout du caoutchouc, de l'huile de palme et du thé.

Les sociétés canadiennes profitent des occasions offertes par le développement de l'Indonésie, y compris \$1.5 milliards versés au projet Bukit Asam destiné à l'extraction chaque année, de 3 millions de tonnes de charbon au sud-est de Sumatra et à leur transport vers les génératrices d'énergie thermique à Java. Le projet nécessitera des machines d'extraction, des voies ferrées et de l'équipement de manutention portuaire et l'usine de génératrices thermiques. Le financement est fourni par la Banque mondiale, l'ACDI et la S.E.E.

LA MALAYSIA

La Malaysia est un état fédéral englobant la péninsule Malaise et les États de Sarawak et Sabah au nord de l'île de Bornéo. Ses institutions politiques centrales sont d'inspiration parlementaire. Elle possède une monarchie élective alternant parmi les chefs héréditaires de ses États composants. Elle appartient au British Commonwealth. Sur les 13 millions d'habitants, 54 p. 100 sont des Malais, 35 p. 100, des Chinois et 10 p. 100, des Indiens.

Le P.N.B. devrait augmenter d'environ 7 p. 100 en 1980, soit le taux moyen atteint au cours de la dernière décennie. Les dépenses gouvernementales en matière de défense, d'instruction et de développement rural devraient donner un essor à la croissance économique. La Malaysia qui est un des grands fournisseurs du monde en caoutchouc, en huile végétale et en étain possède une balance commerciale favorable. La Malaysia possède des réserves de pétrole et de gaz naturel et la possibilité de l'autosuffisance en énergie.

Les principales exportations du Canada à la Malaysia sont l'amiante, l'aluminium, le papier journal, le matériel téléphonique, l'acier et le zinc. Les produits finis constituent une grande partie des exportations du Canada (27 p. 100 en 1979). Les exportations de la Malaysia au Canada jouissent des préférences du Commonwealth et comportent surtout du caoutchouc, de l'huile de graine de palme, des textiles et des vêtements. Les sociétés canadiennes ont investi en Malaysia surtout dans les secteurs de l'aluminium et des communications. Malgré les règlements plutôt sévères touchant la participation nationale, l'attitude de la Malaysia à l'endroit des investissements étrangers est certainement positive. Les sociétés canadiennes auront l'occasion d'investir et (ou) de fournir de l'équipement surtout dans les secteurs de l'énergie hydraulique et thermique et dans l'exploitation minière.

Une étroite collaboration entre le Canada et la Malaysia, sous forme d'un programme de coopération industrielle administré par l'A.C.D.I., devrait à l'avenir reposer sur notre commune participation au Commonwealth et sur l'assistance de notre pays. En tant que pays riches en matières premières, le Canada et la Malaysia peuvent participer aux mêmes expériences dans de nombreux domaines et le Canada pourrait jouer le rôle de pays ressource en expérience et en information afin d'aider à l'évolution économique de la Malaysia.

LES PHILIPPINES

Les Philippines ont une population de 47 millions d'habitants surtout répartis sur douze îles, faisant partie d'un archipel d'environ 7 000 îles. Le pays est administré en vertu de la loi martiale depuis 1972. Le gouvernement du président Marcos a annoncé son intention de déclencher des élections et de remettre le pays entre les mains d'une administration civile mais la date n'a pas été fixée. L'économie des Philippines repose en grande partie sur les importations de pétrole. Le gouvernement a cependant inauguré un programme pour diminuer cette dépendance en exploitant des sources nationales d'énergie (charbon et géothermique) et en favorisant la conversion du pétrole au charbon.

Le gouvernement prend des mesures pour encourager les investissements étrangers. Les tarifs sont abaissés pour favoriser la concurrence de l'économie philippine.

Le commerce bilatéral entre le Canada et les Philippines s'est élevé à \$163 millions en 1979 et était légèrement favorable au Canada. Les exportations canadiennes sont constituées surtout de produits semi-finis et finis et des gains de capital. Parmi les principaux articles que les Philippines exportent au Canada, on compte l'huile de coco, des ananas, des vêtements et des chaussures et du bois d'oeuvre. Si le Canada peut profiter des occasions qui se présentent dans le secteur de l'exploitation des ressources et du développement industriel aux Philippines, les exportations du Canada devraient augmenter de \$125 à \$150 millions par année au cours des cinq prochaines années alors qu'elles étaient de \$85 millions en 1979. Le Canada est le sixième plus important investisseur aux Philippines et les sociétés canadiennes sont particulièrement actives dans les secteurs de la fabrication, des banques, des assurances et des mines. Des banques canadiennes ont participé à des syndicats d'emprunts.

Les relations du Canada avec les Philippines sont excellentes; elles reposent sur une immigration et des immobilisations importantes et sur la dimension politique spéciale accordée par les Philippines en tant que "point de contact" du Canada pour le "dialogue" avec l'ASEAN. Les relations devraient continuer de se développer dans le même sens au cours des années 80. Les sociétés canadiennes devraient trouver l'occasion de s'associer à de nombreux projets importants dans des domaines touchant l'énergie thermique, la pâte de bois et le papier, les télécommunications, les mines de charbon et les transports.

SINGAPOUR

La population de Singapour s'élève à 2.3 millions d'habitants, qui occupent une île représentant 1/10 de la superficie de l'île-du-prince-Edouard. Singapour est une république indépendante depuis 1965.

La stabilité politique, une main-d'oeuvre active multiraciale, qualifiée et industrielle, une ouverture d'esprit envers les investisseurs privés, même étrangers, ont contribué à donner à Singapour l'une des économies croissant le plus rapidement au monde. Au cours des années 70, le taux moyen de croissance était de 8.4 p. 100. Le P.I.B. devrait atteindre \$10 milliards dans les années 80 en procurant un revenu moyen par habitant de \$4 400. La situation stratégique de Singapour sur la principale route maritime reliant l'océan Pacifique à l'océan Indien a fait de Singapour le quatrième port du monde et le premier entrepôt régional de matières premières destinées à l'exportation.

L'économie de Singapour est très développée et elle comprend en grande partie le tourisme, le commerce, les banques, les assurances et les services maritimes. L'île ne possède quasiment aucune richesse naturelle. L'agriculture et la pêche représentent à peine 2 p. 100 du P.I.B. Les usines représentent plus de 26 p. 100 du P.I.B. tout particulièrement en raffinage du pétrole, construction de bateaux, produits du bois, textiles et appareils électroniques. Singapour exporte surtout vers la Malaysia, les États-Unis et l'Europe de l'Ouest.

Singapour dépend entièrement de sources étrangères pour son énergie et est très sensible aux augmentations des prix du pétrole. L'environnement constitue une préoccupation majeure dans cette île surpeuplée et interdit l'utilisation du charbon et de l'énergie nucléaire pour la fabrication de l'électricité.

Les principales exportations vers Singapour sont la potasse (en transit vers les pays voisins), les fèves soya, le papier journal, le zinc, les résines chimiques et l'or. Même si le caoutchouc brut constitue la principale exportation de Singapour vers le Canada, c'est à cause du rôle d'entrepôt joué par cette île. Singapour vend au Canada des articles manufacturés comme des compresseurs de réfrigération, des navires, des téléviseurs et des postes récepteurs de radio.

L'aide du Canada au développement de Singapour se résume maintenant à certains projets appelés "ASEAN" (c.-à-d. comprenant d'autres pays de la région ou entrepris dans le cadre du C.R.D.I. et des O.N.G.). Toutes les principales banques du Canada ont des succursales à Singapour.

L'appartenance des deux pays au Commonwealth, la similitude des institutions politiques et l'appréciation des

questions internationales et des attitudes communes vis-à-vis le monde des affaires ont forgé des liens étroits entre le Canada et Singapour. La croissance de Singapour devrait se poursuivre au rythme actuel au cours des années 80. Les sociétés canadiennes auront l'occasion de s'intéresser à des secteurs comme le transport urbain, la fabrication de l'énergie et les télécommunications.

LA THAÏLANDE

La Thaïlande, monarchie héréditaire dotée d'institutions parlementaires, possède une population de 45 millions d'habitants. Au cours de ces dernières années cependant, certains officiers des Forces armées ont géré la vie politique en jouant un rôle important dans le gouvernement. L'absence de continuité dans la direction de la politique a évidemment eu son effet sur l'application des lignes de conduite du gouvernement. Les différents gouvernements qui se sont succédés à Bangkok ont cependant conservé les mêmes objectifs économiques et ont encouragé un milieu économique favorable aux investisseurs privés, y compris les étrangers. La croissance économique de la Thaïlande a été rapide au cours de ces dernières années, s'établissant à environ 8 p. 100 par année.

Le commerce d'exportation et le rendement économique sont passablement indépendants dans le secteur agricole. Les principaux articles d'exportation comprennent le riz, le sucre, les ananas, et le manios. La Thaïlande est également le troisième producteur d'étain au monde. Le secteur industriel, même s'il est limité, est le plus dynamique de l'économie. Le principal problème économique de la Thaïlande est sa dépendance à 80 p. 100 des importations nécessaires à ses besoins énergétiques. Les augmentations des prix du pétrole ont entraîné un déficit commercial croissant qui dépasse maintenant \$2 milliards par année et est partiellement responsable d'un taux d'inflation de près de 20 p. 100. Heureusement, il existe d'importants gisements nationaux de pétrole naturel et de charbon.

Le Canada et la Thaïlande ont connu une intensification de leurs relations au cours de ces dernières années. Le Canada profite d'un avantage commercial favorable dans une proportion de 3 à 1. Le commerce bilatéral dépasse \$100 millions. Le Canada a participé à l'aide au développement en matière d'électrification rurale et de planification familiale. La Thaïlande, en tant que pays de premier asile pour la majorité des réfugiés indochinois est reconnaissante au Canada d'avoir accueilli 50 000 réfugiés et d'avoir fourni des vivres et d'autres formes d'assistance aux camps de réfugiés en Thaïlande. Les principales exportations du Canada vers la Thaïlande sont l'aluminium, l'acier, l'amiante, les fibres artificielles, la pâte de bois et les résines chimiques; les importations de ce pays comprennent des vêtements et des textiles, des ananas en conserve, du sucre brut et de l'étain.

La proximité des théâtres d'hostilités en Indochine influe évidemment sur les perspectives économiques de la Thaïlande. La rapidité à réduire le problème de la dépendance du pétrole au large des côtes constituera également un facteur. Il semble cependant que, sauf quelque empêchement majeur, la croissance se poursuivra à un taux légèrement inférieur à celui de ces dernières années. Les sociétés canadiennes auront des occasions de s'associer à des projets importants relatifs à l'énergie thermique et hydraulique, à l'irrigation, à l'acier, à l'aviation, à la foresterie et au transport en commun dans les centres urbains.

LA CHINE

La Chine possède le quart de la population et un sixième des richesses naturelles du monde et elle a tout le potentiel pour s'affirmer comme superpuissance au cours du XXI^e siècle. Les succès remportés par la Chine dans ses efforts de modernisation exerceront une influence profonde non seulement sur son territoire, mais sur l'économie internationale en général.

Le parti communiste a apporté à la Chine une continuité de direction. L'expansion économique de la Chine a cependant connu des changements de direction soudains et marqués. Même si, au cours des dix dernières années, la qualité de vie a fait l'objet d'améliorations, la Chine demeure essentiellement un pays pauvre, dont le revenu par habitant est d'environ \$475.

Le gouvernement de la Chine annonça, en 1978, des plans à long terme destinés à moderniser l'agriculture, l'industrie, les sciences et la technique et la défense nationale. On identifia aux fins de développement prioritaire 120 projets touchant l'industrie lourde et l'infrastructure. On constata bientôt cependant que ces plans étaient démesurés, et il s'ensuivit une période de "rajustement". Au cours de sa réunion d'août-septembre 1980, l'Assemblée populaire nationale a adopté une approche plus prudente de la modernisation, ses objectifs étant de réduire la part des dépenses en capital dans le revenu national et d'accorder une plus grande importance à l'agriculture et à l'industrie légère, de manière à accroître les niveaux de consommation et les possibilités d'exportation.

La modernisation de l'économie chinoise a nécessité des choix difficiles de politiques et un effort considérable pour éliminer des restrictions sérieuses d'expansion économique, surtout dans le domaine de l'énergie et de l'infrastructure. La Chine possède des richesses énergétiques considérables sur terre et au large de ses côtes comme le pétrole, le charbon et des ressources hydrauliques. Une exploitation réussie de ces ressources apportera un essor considérable à l'expansion économique et pourra permettre à la Chine de s'affirmer comme un important exportateur régional dans le domaine de l'énergie. Il faudra perfectionner ses réseaux de transport et de communications, particulièrement ses chemins de fer, pour soutenir le haut niveau d'activité économique résultant de la modernisation.

Étant donné l'ampleur de son économie, la Chine a pu réaliser des économies considérables; les ambitions nationales d'une modernisation rapide nécessiteront une infusion majeure de techniques et de capitaux étrangers. L'une des principales préoccupations des artisans de la politique chinoise sera de se procurer des devises étrangères pour financer les importations de capitaux et de techniques. A la longue, le remboursement du

crédit extérieur nécessitera un excédent des comptes courants et, selon toute probabilité, une expansion rapide des exportations chinoises vers le monde extérieur.

Pour le moment, la Chine n'est pas un commerçant de grande importance. En 1979, ses exportations représentaient \$13.5 milliards et ses importations, \$15.5 milliards. En réalité, ses exportations représentent moins de 2 p. 100 de la production nationale brute prévue, reflétant l'essentiel de la politique d'"autosuffisance" de la Chine postrévolutionnaire. La Chine a surtout importé des matières premières et de l'acier, des denrées alimentaires, des produits chimiques et des produits fabriqués, comme des machines. Plus récemment cependant, la Chine a commencé l'importation en petite quantité d'articles de consommation comme des téléviseurs. A peu près la moitié des exportations de la Chine sont des produits durables (essentiellement des produits de l'industrie légère), l'autre moitié étant constituée de denrées alimentaires et de métaux bruts.

En 1979, les exportations canadiennes s'élevaient à près de \$600 millions. Le blé représente l'exportation la plus importante, soit environ 70 p. 100 du total. Les autres produits d'exportation consistent en potasse, en aluminium, en pâte de bois, en papier journal et en soufre. Les produits finis représentaient moins de 3 p. 100 des exportations canadiennes en 1979.

Les importations de la Chine au Canada atteignaient \$170 millions en 1979, comprenant surtout des produits textiles, des denrées alimentaires et des articles d'artisanat. Les principales importations comprenaient des noix, des vêtements et des étoffes tissées.

En vertu de l'accord signé en 1973 entre le Canada et la Chine, ces deux pays prévoient l'utilisation réciproque du tarif de la nation la plus favorisée, et l'établissement d'un comité commercial mixte, qui se réunit régulièrement afin d'examiner les liens commerciaux entre les deux pays. La septième réunion a eu lieu à Pékin en septembre 1980, à l'occasion de la visite en Chine du ministre d'État au Commerce, l'honorable Ed Lumley. La visite au Canada de M Li Qiang, Ministre du commerce international, en octobre 1979, a donné lieu à la signature du Protocole de coopération économique en annexe à l'accord commercial. Le Protocole précise les secteurs où le Canada peut contribuer à l'évolution de la Chine. Ces secteurs comprennent l'agriculture, l'industrie légère, les télécommunications, le pétrole, les mines de charbon, les métaux ferreux et non ferreux, les communications, le transport et la production de l'électricité hydraulique et thermique. Lors de sa visite en Chine en 1980, le ministre de l'Agriculture du Canada a signé un Protocole d'entente favorisant la coopération agricole et les échanges techniques.

En août 1979, la Société pour l'expansion des exportations et la Banque de Chine ont signé une entente de

financement des exportations qui accorde une ligne de crédit de \$2.3 milliards. La hausse rapide du commerce bilatéral, qui devrait dépasser un milliard de dollars en 1980, reflète l'attitude positive du Canada dans ses relations avec la Chine. L'accroissement considérable de l'excédent commercial du Canada est cependant une source d'inquiétude pour la Chine.

Compte tenu de l'importance qu'attache la Chine à vendre de nouveaux produits au Canada, le gouvernement a accordé à la Chine, à compter du 1^{er} janvier 1980, l'avantage du tarif préférentiel général. Ce qui réduit ainsi d'au moins 1/3 les droits de douanes imposés sur les importations chinoises admissibles. Cependant le tarif préférentiel général exclut les articles critiques comme les textiles et le vêtement qui constituent d'importantes exportations vers le Canada.

La politique économique de la Chine et le succès de ses efforts visant la modernisation pourront influencer fortement sur les perspectives du commerce canadien avec ce pays. Au cours des années 80, la Chine continuera d'être un débouché régulier pour le blé canadien mais aura sans doute à faire face à une plus grande compétition de la part des Etats-Unis, comme le laisse sous-entendre la vente de grains entre les Etats-Unis et la République populaire de Chine récemment annoncé. Le besoin croissant d'engrais devrait assurer les ventes de potasse et de soufre. De même, les prévisions semblent favoriser les produits industriels, y compris la pâte de bois et le papier journal.

Les sociétés canadiennes auront peut-être l'occasion de participer à d'importants projets d'immobilisations. Le Canada possède de l'expérience dans des domaines vraisemblablement prioritaires pour la Chine, y compris l'énergie, les télécommunications, le transport, l'exploitation forestière et le traitement des minerais et des métaux.

La concurrence sera intense entre les pays industrialisés pour participer au développement économique de la Chine. Les pays de l'Europe de l'Ouest, les Etats-Unis et surtout le Japon s'emploieront à fournir des biens de capital et de la technique. Le Japon continuera vraisemblablement d'être un concurrent sérieux en Chine. Il fournit actuellement des crédits remboursables selon certaines conditions; il jouit d'avantages géographiques et culturels; il se trouve dans une position bien supérieure à celle du Canada pour absorber les importations de la Chine sous forme de ressources.

Pour obtenir de bons résultats, les sociétés canadiennes devront s'adapter aux situations créées par la modernisation de la Chine. La Chine va tenter "d'adapter" la technique étrangère aussi rapidement que possible pour réduire les frais d'importation. Les autorités chinoises favoriseront les entreprises mixtes et elles ont tout récemment conçu la législation régissant les impôts sur les bénéfices et d'autres aspects des investissements étrangers en Chine. Les sociétés

canadiennes devraient être en mesure d'envisager divers mécanismes, proposés par les Chinois, pour conserver leurs devises étrangères et accroître leurs exportations, comme le "contrecommerce", qui obligerait les exportateurs canadiens à trouver des débouchés étrangers pour les marchandises chinoises produites à la suite de leurs ventes de machines ou de leurs placements de capitaux en Chine.

HONG-KONG

Hong-Kong demeure toujours, après des décennies, un centre important en matière de finance, de commerce et de transport et une voie d'accès avantageuse vers la Chine. Le commerce bilatéral s'élevait en 1979 à \$37 milliards (\$17 milliards en exportations et \$20 milliards en importations), chiffres qui dépassent le total enregistré par la Chine même. La balance de commerce défavorable de \$2.4 milliards était plus que compensée par les revenus touristiques, ceux des voyages et les profits obtenus dans les secteurs locaux des banques et des assurances. Possession britannique depuis le XIX^e siècle, Hong-Kong conserve une certaine autonomie dans les domaines commerciaux et financiers.

Le Canada et Hong-Kong entretiennent des relations depuis longtemps. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, les troupes armées canadiennes ont participé à la défense de la colonie. Aujourd'hui, nombre d'émigrants en puissance considèrent le Canada comme un nouveau foyer envié. Récemment, le Canada a accepté de réinstaller 13,000 réfugiés indo-chinois qui avaient reçu un asile temporaire à Hong-Kong. Ce geste a été bien accueilli puisque Hong-Kong, dont la population, soit cinq millions, est la plus dense au monde. Plus de 15,000 résidents de Hong-Kong étudient actuellement au Canada, dont 16 p. 100 fréquentent l'université et les autres, l'école secondaire.

En 1979, les exportations du Canada vers Hong-Kong s'élevaient à \$141 millions, surtout de l'aluminium, de l'or, du papier journal, des résines chimiques et de l'huile de colza. Les importations étaient supérieures de \$400 millions et englobaient une grande variété d'articles de consommation, y compris des vêtements, des montre-bracelets et des postes de radio.

Hong-Kong demeurera un partenaire commercial précieux pour le Canada, non seulement à cause de l'accès qu'elle fournit vers la Chine, mais parce que, avec sa population industrielle et nombreuse, de cinq millions d'habitants, elle constitue un important marché pour les articles de consommation.

Les Canadiens ont l'impression qu'il est difficile d'obtenir des contrats importants pour des projets concernant des biens d'immobilisation à Hong-Kong. Si le Canada obtenait du succès dans le domaine des projets, cela contribuerait beaucoup à réduire la balance défavorable importante et croissante de son commerce bilatéral. Au cours de récentes visites à Hong-Kong, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre d'État au Commerce ont rappelé aux autorités de Hong-Kong l'importance que le Canada attache à un traitement équitable de sa part dans l'adjudication de contrats.

FINANCEMENT DES EXPORTATIONS

Introduction

Les liens financiers du Canada avec la région de la côte orientale du Pacifique sont à peu près proportionnels à son importance dans le commerce canadien. Les pays de la région représentent environ 10 p. 100 du financement de la Société pour l'expansion des exportations et un pourcentage inférieur des opérations des banques à charte. Le Canada contribue dans une proportion de 7 p. 100 au fonds de la Banque asiatique de développement. La région absorbe à peine 5 p. 100 des débours en vertu des programmes bilatéraux de l'ACDI, représentant dans une large mesure sa richesse relative. Les investissements bilatéraux avec ces pays font l'objet de la section "Investissements, transferts de technologie et entreprises en coparticipation."

Éléments des relations financières du Canada avec la région du Pacifique

a) Aide officielle au développement

L'inclusion de l'ACDI et de son programme intitulée "Le financement de l'exportation" peut évidemment prêter à confusion. L'aide canadienne, sous la forme de subventions, de prêts à des conditions de faveur, ou de vivres, vise à satisfaire les besoins en matière de développement du pays bénéficiaire. Cependant les flux financiers de l'ACDI ont évidemment de graves répercussions sur le volume, la composition et la destination des exportations canadiennes, et c'est pour cette raison, qu'il a été décidé d'inclure les programmes de l'ACDI dans cette session de la conférence sur le financement de l'exportation.

i) Agence canadienne de développement international (ACDI)

Les relations d'assistance du Canada se font surtout par l'entremise de deux canaux: l'aide directe bilatérale au développement offerte d'un gouvernement à l'autre, et l'aide indirecte multilatérale au développement offerte par l'entremise d'institutions financières internationales pertinentes comme la Banque Mondiale et, d'un intérêt particulier pour cette conférence, la Banque asiatique de développement (B.A.S.D.). Aux yeux des hommes d'affaires du Canada, la différence essentielle entre ces mécanismes d'aide au développement réside dans le fait que d'une part, la réalisation des projets, administrés bilatéralement, est financée par l'ACDI elle-même (et le gouvernement bénéficiaire) et les fonds sont à 80 p. 100 liés à l'acquisition de biens et de services au Canada, alors que d'autre part, la réalisation des projets financés de façon multilatérale est administrée par les Banques et soumise aux appels d'offre internationales compétitives.

Des pays de la région du Pacifique à l'étude, seulement l'Indonésie, les Philippines, la Thaïlande, la Malaysia, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Fiji et les Samoa occidentales sont bénéficiaires de l'aide bilatérale du Canada; Singapour profite de programmes bilatéraux. L'Indonésie est un bénéficiaire important, recevant plus de fonds que tout autre pays de la région et elle est admissible à une aide répartie sur plusieurs années et planifiée de façon continue. La Malaysia, la Thaïlande et les Philippines seront admissibles à l'aide de projets individuels quand d'importants objectifs canadiens auront été atteints. La Papouasie-Nouvelle-Guinée, Fiji et les Samoa occidentales reçoivent de l'aide provenant de Mission Administered Funds (MAF) sous le contrôle des Hauts Commissaires canadiens à Canberra et Wellington. Au cours de la dernière année financière (1979-1980) les débours bilatéraux à la Malaysia s'élevaient à \$1.75 millions, à la Thaïlande \$6.79 millions, aux Philippines \$0.37 millions et à l'Indonésie \$11.75 millions. On s'attend à ce que durant l'année financière courante (1980-1981), 0,5 p. 100 de débours bilatéraux iront à la Malaysia, 0,8 p. 100 à la Thaïlande, 0,08 p. 100 aux Philippines et 5,4 p. 100 à l'Indonésie. Les débours pour 1981-1982 indiquent un flux accru vers l'Indonésie, mais aucun changement radical dans les paramètres des programmes visant les pays de la région.

Les projets financés en Malaysia, en Thaïlande et aux Philippines sont dans les secteurs suivants: les relevés géochimiques et l'énergie électrique (Malaysia), l'électrification rurale et la planification familiale (Thaïlande) et le développement agricole (Philippines). Cependant, à l'avenir le secteur des pêches fera l'objet d'une planification dans les trois pays et il en sera de même pour le secteur forestier en Thaïlande. En Indonésie, le programme de l'ACDI porte surtout sur le transport et les communications, l'agriculture, l'irrigation et l'énergie. Les projets envisagés continuent d'accorder la priorité à ces secteurs surtout dans les domaines de la production et la transmission de l'énergie et les transports par rail et par route.

Même si une petite proportion du programme bilatéral est consacrée à la région du Pacifique, le programme distinct de coopération industrielle de l'ACDI, destiné aux pays en développement à revenu moyen et plus industrialisés, est disponible pour le financement de certains projets du secteur privé concernant la région de l'ASEAN et la Corée. Ce programme a été inauguré en 1978, pour aider les sociétés canadiennes à contribuer à des entreprises, en coparticipation, en fournissant l'aide financière nécessaire à des études exploratoires, des études de viabilité, des essais visant à éprouver une technique ou un produit et des missions d'investissements. Il a été récemment élargi pour fournir une aide financière à certaines études préalables dans des régions offrant la possibilité d'une participation canadienne importante (The Canadian Project Preparation Facility). Même si les fonds consacrés à ce programme (\$9 millions en 1980-81) représentent une petite proportion du budget total de l'ACDI, on s'attend à ce que l'ampleur et la portée du programme s'accroissent à l'avenir et affectent

proportionnellement son importance comme élément des relations financières du Canada dans la région du Pacifique.

ii) Institutions financières internationales (BIRD et BASD)

Les contributions canadiennes à la Banque mondiale et à la Banque asiatique de développement constituent un autre apport à nos relations financières avec la région du Pacifique. Au 30 juin 1980, les souscriptions payées et à payer du Canada à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et les contributions à l'Association internationale de développement (IDA) (l'Agence de la Banque mondiale qui prête aux plus pauvres des pays en développement à des taux de faveur) s'élevaient à \$2.5 milliards (EU), soit 4,26 p. 100 des contributions et souscriptions totales de tous les donateurs. Au 31 décembre 1979, le Canada avait des souscriptions de son capital social payé et à payer au programme de la Banque asiatique de développement ainsi que des engagements à contribuer au fonds de la Banque, s'élevant à un total de \$863.2 millions (EU), soit 7,1 p. 100 du total souscrit et donné.

Sauf dans le cas de la Chine, qui a adhéré à la BIRD seulement en 1980, et Hong-Kong, qui n'en est pas membre, tous les pays de la région du Pacifique qui font l'objet de cette étude, ont reçu quelques 343 prêts de la BIRD, d'une valeur de \$13.1 milliards (EU). De plus, l'Indonésie, la Corée, les Philippines et la Thaïlande ont eu accès à 74 crédits de l'IDA, d'une valeur de \$1.4 milliards. A l'exception des pays développés (le Japon, l'Australie et la Nouvelle-Zélande) et des pays non-membres, dont la Chine, tous les pays de la côte orientale du Pacifique ont reçu des prêts de différentes nature émanant de la Banque asiatique de développement (BASD) durant 1979.

La BIRD et la BASD ont insisté sur des projets dans les secteurs de l'agriculture et du développement rural, accordant 21 prêts à quatre pays de la région du Pacifique en 1979. D'autres secteurs d'intérêt principal en 1979 étaient l'énergie et les transports. L'Indonésie, les Philippines, la Thaïlande, la Corée et la Malaysia furent les principaux emprunteurs dans ces secteurs.

Les conditions d'admissibilité de ces différents pays au financement accordé par la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement ne devraient pas changer beaucoup à moyen terme. A long terme cependant, il est possible que les nations en tête de la liste des pays en développement, comme Singapour, Hong-Kong, la Malaysia et la Corée soient éliminées comme emprunteurs admissibles. Les principaux facteurs conditionnant le moment d'élimination à l'avenir reposera sur le produit national brut par habitant et sur la disponibilité des ressources de ces institutions qui, à leur tour, refléteront inter alia la situation des pays développés donateurs à l'égard de la reconstitution du fonds à condition de faveur, et aux augmentations des souscriptions de capitaux.

Comme celles des autres pays donateurs, les contributions du Canada aux institutions financières internationales sont, sauf quelques rares exceptions, complètement non liées. En d'autres termes, chaque institution peut prêter cet argent à sa guise, selon ses propres priorités et sa planification, et l'obtention de ces fonds est en grande partie assujettie à des appels d'offres concurrentiels internationaux, en vertu desquels les fournisseurs canadiens de biens et de services doivent rivaliser avec les fournisseurs de tous les autres pays membres de l'institution. L'expérience canadienne dans l'obtention des fonds de financement fournis par la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement se situe dans la tranche de 1,6 p. 100 à 2,8 p. 100 du total des fonds, soit l'un des plus bas de tous les pays donateurs (Tableau IV). Le retour au Canada, en provenance de la Banque mondiale, à 47¢ par dollar de contribution et de capitaux versés, est le plus bas parmi tous les pays donateurs les plus importants, et se compare à \$2.09 pour le Japon, à \$1.64 pour l'Allemagne, à \$1.59 pour la France et à 97¢ en moyenne pour tous les pays industrialisés. De la Banque asiatique de développement (toutes ressources), le Canada a touché 9¢ au dollar de contribution et de souscription à comparer à 42¢ pour le Royaume-Uni, 34¢ pour le Japon et 32¢ pour l'Allemagne.

Le gouvernement s'est penché sur le manque de succès des Canadiens comme fournisseurs de biens au chapitre des appels d'offres concurrentiels internationaux; l'analyse indique clairement que la principale raison est le manque d'intérêt des sociétés canadiennes envers les projets financés par les I.F.I. Les appels d'offres du Canada ont été soumis proportionnellement en peu d'occasions (1,4 p. 100 en 1978), mais la moyenne de succès a été très élevée (49 p. 100 en 1978). Une des contraintes les plus importantes aux soumissions des sociétés canadiennes à des projets financés internationalement est la liberté restreinte d'exportations dont jouissent beaucoup de filiales canadiennes des compagnies étrangères.

En reconnaissance de l'importance des opportunités offertes par l'appartenance aux institutions financières internationales pour l'exportation des biens et services canadiens, le ministère de l'Industrie et du Commerce a mis au point un nouveau système destiné à informer les exportateurs éventuels des occasions existant à l'étranger, a organisé des conférences et séminaires dans le même but, a muté un officier de liaison avec la Banque Mondiale à Washington et a monté un programme d'information sur les capacités et compétitivité canadiennes auprès de ces institutions. L'ACDI et le ministère de l'Industrie et du Commerce aident également à la formation d'entreprises mixtes et de consortiums adaptés à des pays en particulier. Le gouvernement songe aussi à la possibilité de mettre sur pied des programmes pour fournir, dans le cas d'opérations et le recouvrement de risques encourus dans les fluctuations des devises, l'escalade des prix et des risques ultimes imprécis.

b) Société pour l'expansion des exportations (SEE)

La Société pour l'expansion des exportations, société de la Couronne établie pour faciliter et développer le commerce d'exportation, aide les exportateurs canadiens sur les marchés internationaux en leur offrant des prêts d'exportation à long terme, des assurances-crédits, des assurances de sécurité et des garantis d'investissements étrangers. Les responsabilités statutaires de la Société relativement aux diverses opérations s'élèvent à \$26 milliards.

De 1961 à la fin de 1979, la SEE avait signé des accords financiers et de garanties pour un total de plus de \$8.5 milliards, dont environ \$885 millions ou 10 p. 100 se rapportaient aux exportations vers les pays de la région du Pacifique. De plus, la société signa en août 1979, avec la Chine, une ligne de crédit non confirmée d'une valeur de \$2.3 milliards. Les ventes à la Corée ont constitué la plus grande proportion (52 p. 100) des accords dans la région du Pacifique. En 1979, la Société a conclu des accords financiers et de garanties s'élevant à environ \$266 millions se rapportant aux activités commerciales du Canada dans la région du Pacifique. Ceci compris 12,8 p. 100 des accords de la société pour l'expansion des exportations pour cette année. (Le pourcentage pour 1979 est exceptionnellement élevé à cause d'un accord financier particulier au sujet d'un réacteur nucléaire destiné à la Corée.)

La SEE a facilité, au cours des récents mois, l'exportation de biens d'investissements et de services, y compris les locomotives en Nouvelle-Zélande, l'équipement de télécommunications et des services en Corée et la formation d'aviateurs et la vérification d'équipements à Singapour.

c) Banques à charte du Canada

Les cinq plus grandes banques à charte du Canada représentent 95 p. 100 des opérations internationales des banques canadiennes. Sur le total de l'actif des banques à charte canadiennes à l'étranger, (c'est à dire des réclamations de non-résidents du Canada) au 30 juin 1980, représentant environ \$74 milliards, un peu plus de 8 p. 100 se rapportent aux pays de la région du Pacifique.

La fiabilité et les restrictions imposées dans les pays par chaque banque à charte sont fonctions non seulement de leur évaluation des milieux sociaux et politiques et de la capacité de payer des emprunteurs éventuels, mais aussi des risques encourus et de la concentration dans le pays et dans le secteur envisagés. Les banques à charte canadiennes seraient désireuses d'envisager des opérations de financement dans tous les pays de la région du Pacifique.

Au Canada, la Loi sur les banques ne contient aucune disposition permettant aux banques étrangères de fonctionner comme

telles au Canada. Les restrictions des opérations bancaires dans les pays de la région du Pacifique ont influé à divers degrés sur les possibilités pour les banques canadiennes de fonctionner dans ces pays. Il existe cependant plusieurs représentants de banques étrangères au Canada qui recommandent les services des banques étrangères mais ne se livrent pas à des opérations bancaires dans ce pays. De plus, il existe plusieurs banques étrangères qui possèdent des intérêts dans des sociétés canadiennes financières et non financières. Ces sociétés ne sont pas incorporées aux termes de la Loi sur les banques (qui ne contient aucune disposition sur les représentants des banques étrangères) mais en vertu de lois fédérales et provinciales différentes, et ne peuvent décrire leurs opérations comme étant bancaires.

Le Bill C-6, "Loi de 1980 remaniant la législation bancaire", au moment de la rédaction de ce texte est présenté en deuxième lecture à la Chambre des Communes. La loi actuelle expire le 30 novembre 1980.

L'intention générale du Bill C-6 est de créer une concurrence plus grande parmi les banques tout en assurant un contrôle plus sévère du Canada sur le système financier. Le Bill affecterait les opérations bancaires à l'étranger puisqu'il contient des dispositions permettant aux banques étrangères de posséder des filiales au Canada à certaines conditions, et surtout exige que la législation des pays d'origine de banques étrangères offre aux banques canadiennes des droits bancaires réciproques, à l'image de la concurrence offerte dans le Bill C-6.

"LE COMMERCE SE FAIT A DEUX"

Introduction

Le titre de la session "Le commerce se fait à deux", est une vérité de La Palice en économie. En dernière analyse, tous les échanges commerciaux d'un pays avec le monde extérieur supposent que ce pays doit exporter suffisamment de marchandises et de services pour couvrir ses importations de marchandises et de services après avoir défrayé les autres dépenses et gains à titre d'emprunteur ou de prêteur international. L'équilibre des paiements et des recettes avec le monde extérieur ne signifie évidemment pas que cet équilibre doit exister de façon bilatérale avec chacun des autres pays. Dans un système de commerce multilatéral utilisant des devises convertibles ou un mouvement relativement libre des capitaux, l'équilibre bilatéral ne s'impose pas. Néanmoins, même dans les économies à marché libre du monde industriel de l'Ouest, il existe une tendance, surtout dans des cas d'équilibre général de paiements déficitaires, à attirer l'attention sur les balances bilatérales contraires. Un déficit important et sans cesse grossissant avec un pays en particulier peut devenir un problème politique, surtout si l'on constate que ce déséquilibre ne résulte pas du marché mais bien de l'intervention du gouvernement de ce partenaire bilatéral. Cette tendance existe certainement dans les relations actuelles du Canada avec les pays de la côte orientale du Pacifique.

En Chine, des agences du gouvernement ont la responsabilité de tout le commerce et des transactions financières avec l'extérieur. En d'autres pays de la région, les gouvernements sont, comme au Canada, les principaux acheteurs de marchandises, surtout de l'équipement pour les services publics. Même lorsque la décision économique relève essentiellement du secteur privé, les gouvernements, ouvertement ou discrètement, régularisent le volume, les prix et les sources/destinations des importations et des exportations par des mesures de tarifs ou de non-tarifs et des directives administratives. Les gouvernements exercent une influence considérable sur le commerce par "leur politique commerciale."

Les barrières imposées par les gouvernements des pays du Pacifique peuvent empêcher les importations canadiennes à ces pays. A titre d'exemples, on pourrait citer les restrictions aux importations résiduelles sur certains produits agricoles et de la pêche imposées par le Japon, les restrictions de la Nouvelle-Zélande à la balance des paiements, les augmentations tarifaires en Australie pour favoriser les objectifs industriels nationaux, et les restrictions aux importations de certains avions imposées par l'Indonésie. Lors des séances plénières sur chaque pays, il y aura maintes occasions de délibérer sur ces empêchements aux exportateurs canadiens. La séance "Le commerce se fait à deux" fournit l'occasion d'étudier des aspects de la politique commerciale du Canada qui vont surement influencer les relations futures de notre pays avec ceux de la côte du Pacifique.

Le but de la politique commerciale canadienne, au sens large, est de faire en sorte que le commerce contribue le plus possible à atteindre les objectifs économiques du Canada dans un milieu politico-économique international donné. Il s'agit également de veiller à ce que l'économie et la réglementation intérieure tiennent compte de la nécessité pour le Canada de demeurer compétitif sur le marché international. Dans ce contexte, la principale ligne de force de la politique que poursuit le Canada à titre de grands importateurs et exportateurs demeure le maintien d'un régime d'échanges multilatéraux ouverts, basé sur le GATT, l'utilisation du tarif pour protéger les producteurs du pays et la libéralisation progressive du commerce (pour les barrières tarifaires et non-tarifaires) par voie de négociations multilatérales. A l'instar d'autres pays membres du GATT, le Canada a des mécanismes qui lui permettent de réagir à des pratiques déloyales ou à des variations brusques des habitudes commerciales qui peuvent porter préjudice à des producteurs intérieurs ou qui réclament un ajustement trop rapide des structures.

Tarifs

a) Généralités

Les tarifs canadiens ont subi d'importantes réductions après la Seconde Guerre mondiale à la suite des nombreuses rencontres dans le cadre des négociations commerciales multilatérales aux termes du GATT. A la suite des N.C.M. terminées en juin 1979, la moyenne pondérée du tarif industriel s'établira à 4,5 p. 100 lorsque les réductions seront mises en vigueur en 1987. La plupart des tarifs canadiens n'est pas soumise à des augmentations.

b) Préférences du "Commonwealth"

Comme il est signalé dans les textes sur chaque pays, des accords commerciaux bilatéraux régissent les échanges préférentiels du Canada avec l'Australie et avec la Nouvelle-Zélande. La Malaysia et Singapour, Fiji, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Samoa occidentales jouissent de la préférence basée sur les taux préférentiels britanniques sur une base non réciproque.

c) Tarif général préférentiel

Le Canada ainsi que d'autres pays développés, y compris l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Japon, ont inauguré de nouveaux systèmes de tarif préférentiel aux termes desquels la plus grande partie des importations des pays en voie de développement peuvent être soumis à des droits préférentiels en vertu d'un tarif général préférentiel (T.G.P.).

Le T.G.P. canadien est entré en vigueur le 1er juillet 1974, comme contribution à un effort international pour aider les pays en développement à étendre l'exportation de leurs produits

manufacturés aux marchés des pays développés. Dans la région du Pacifique, les premiers bénéficiaires du T.G.P. du Canada comprennent les cinq nations de l'ASEAN, la Corée et Hong-Kong. Le T.G.P. s'applique à la Chine depuis le 1er janvier 1980. Les taux du T.G.P. sont soit les tarifs réduits d'un tiers, de la nation la plus favorisée (N.P.E.), soit le tarif préférentiel britannique (P.B.), c'est-à-dire celui des deux qui est le plus bas. Le système préférentiel s'applique à toutes les marchandises manufacturées et semi-manufacturées en provenance des pays bénéficiaires, sauf une liste restrictive de produits textiles, les chaussures et certaines marchandises électroniques. Des taux spéciaux de T.G.P. s'appliquent également à une liste sélective de produits agricoles.

En 1979, plus de 80 p. 100 des importations imposables parvenues au Canada en provenance de l'Indonésie, de la Malaysia et de Singapour jouissaient des taux T.G.P. Quant aux Philippines, Hong Kong et la Corée, la quantité comparable était de 45 p. 100, et dans le cas de la Thaïlande, elle était de 25 p. 100. A cause de sa haute concentration dans ses exportations de produits textiles exclus, seulement 20 p. 100 des articles importés de Chine jouissaient des taux T.G.P. Trois des pays bénéficiaires de la région du Pacifique, la Corée, Hong-Kong et Singapour, fournissent plus de 50 p. 100 de toutes les importations au Canada jouissant des tarifs T.G.P.

Le programme de préférences générales au Canada et chez d'autres donateurs a été inauguré pour encourager l'industrialisation des pays en développement. Nombre de pays bénéficiaires, y compris Hong-Kong, Singapour et la Corée, ont, depuis 1974, réalisé des progrès importants en matière d'industrialisation et font maintenant partie du groupe de pays connu sous le nom "pays nouvellement industrialisés" (P.N.I.). Ceux-ci possèdent des revenus par habitant relativement élevés. Les P.N.I., qui comprennent également certains des pays les plus avancés d'Amérique latine, ont dominé le commerce régi par le T.G.P. au Canada et dans d'autres pays industrialisés. Cette situation provoque des questions qui seront sans doute soulevées par le Canada et d'autres pays industrialisés au cours des années 80:

- 1) Les P.N.I. jouissant d'un niveau de vie relativement élevé devraient-ils continuer de profiter des avantages du T.G.P. alors que d'autres pays plus pauvres et moins industrialisés sont souvent incapables de rivaliser avantageusement avec les P.N.I. sur les marchés des pays développés?
- 2) Les P.N.I. devraient-ils jouir des tarifs préférentiels lorsqu'ils sont évidemment capables d'une concurrence normale, selon les conditions ordinaires, avec l'industrie du Canada dans le cas d'un grand nombre de produits?

Une étude internationale de ces problèmes parmi les pays donateurs T.G.P. peut entraîner un accord sur les règlements et méthodes à l'effet que les P.N.I. pourraient "grader" et abandonner l'admissibilité au T.G.P. lorsqu'ils atteignent certains paliers d'industrialisation et de revenus individuels.

Mesures non tarifaires

a) Contrôles agricoles

Le Canada possède très peu de limites quantitatives aux importations. Des restrictions quantitatives, toutefois, existent sur certains produits agricoles. A l'instar de nombreux pays de l'hémisphère Nord dont la production agricole s'effectue sous un climat tempéré, le Canada a jugé nécessaire de maintenir des contingents d'importations à l'appui de sa politique agricole. Ainsi, le Canada impose des limites sur l'importation du boeuf et des produits laitiers qui sont d'un intérêt particulier pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande, les plus grands producteurs au monde dans ce secteur. En même temps, le Canada a travaillé avec ces pays, en particulier dans le cadre du GATT, à trouver des solutions multilatérales plus globales aux problèmes du commerce des produits agricoles, dont le nouveau conseil international des viandes est un bon exemple.

b) Politique des importations de textiles et de vêtements

Depuis dix ans, divers facteurs ont eu une influence déterminante sur l'évolution de la structure et du rendement des industries canadiennes du textile et du vêtement. Comme dans la plupart des pays industrialisés, ces industries ont beaucoup de mal à soutenir la concurrence des produits importés de pays où la main-d'oeuvre coûte bien moins cher. Nombre des usines appartenant à ces industries sont établies dans de petites villes caractérisées par une faible diversité des sources d'emploi et par un manque de mobilité de la main-d'oeuvre.

En réaction à ce problème, le gouvernement a adopté un train de mesures connu sous le nom de "Politique des textiles de 1970", cherchant ainsi à créer un environnement dans lequel des entreprises pourraient planifier, investir et se développer avec plus de confiance et poursuivre leur progression vers des produits viables et de plus en plus compétitifs sur les marchés internationaux. Des sociétés bénéficient d'une protection spéciale contre les graves préjudices ou les menaces de préjudice causés par des importations à faibles coûts, à condition de soumettre à la Commission du textile et du vêtement des plans d'action dans lesquels elles décrivent les modifications qu'elles comptent apporter pour accroître leur compétitivité. Le gouvernement a aussi instauré un programme d'aide à portée limitée pour des entreprises et les travailleurs. Certains efforts de rationalisation et de redressement ont été faits, en particulier dans le secteur des textiles.

Jusqu'en 1976, le marché canadien du vêtement était relativement ouvert, des mesures de protection spéciales n'étant appliquées qu'à certains produits issus de quelques sources. Toutefois, à la fin de 1976, après une brusque hausse (46 p. 100) des importations peu coûteuses, le gouvernement, suivant le conseil de la Commission du textile et du vêtement, a imposé des contingents mondiaux sur presque tous les vêtements et sur certains textiles. Le 1er janvier 1979, ce régime mondial a été remplacé par une série d'ententes bilatérales de restriction des exportations d'une durée de trois ans, qui sont maintenant au nombre de dix-huit et qui couvrent presque tous les articles vestimentaires et un large éventail de textiles. Des ententes de cette nature ont notamment été conclues avec Hong Kong, la Corée, la République populaire de Chine, Singapour, les Philippines, la Malaysia, la Thaïlande et Taïwan. Hong Kong, la Corée et Taïwan représentent, en volume, plus de 70 p. 100 de toutes les importations de vêtements.

Contrairement aux autres grands pays industrialisés, le Canada utilise une méthode sélective pour limiter les importations de textiles et de vêtements; en fait, seulement six pour cent des importations des textiles sont actuellement contingentées. Compte tenu des ententes bilatérales en vigueur, les importations de vêtements continuent d'absorber 31 p. 100 des marché canadien en valeur unitaire, comparativement à 17 p. 100 sur le marché américain.

Comme ils sont vulnérables vis-à-vis des importations, les secteurs du textile et du vêtement bénéficient d'un traitement particulier en vertu d'une dérogation au GATT connue sous le nom de "Entente concernant le commerce international des textiles" ou "M.F.A." Le M.F.A. en vigueur expire à la fin de 1981, et on aura alors la possibilité d'en revoir les dispositions. Le Canada espère qu'un nouveau M.F.A. apportera des réponses plus précises aux besoins des petits exportateurs de textiles et de vêtements, y compris ceux de la région du Pacifique, et aux préoccupations des petits importateurs comme le Canada.

En juin 1980, la Commission canadienne du textile et du vêtement a présenté un rapport sur ces industries, dans lequel elle soumet au gouvernement des recommandations au sujet de la politique d'importation de ses produits pour les années 1980. La Commission estime que, sans mesures de protection spéciales, les importations peu coûteuses continueront de menacer sérieusement la production canadienne, et c'est pourquoi elle recommande le maintien de cette protection jusqu'en 1990.

Les ministres canadiens sont à étudier les conclusions et les recommandations de la Commission, en prenant en considération l'ensemble des objectifs industriels et commerciaux du Canada, la situation internationale et le maintien d'une politique visant à intensifier les échanges commerciaux avec des pays moins développés, dont ceux de la région du Pacifique. On s'attend à ce que le gouvernement formule un énoncé de politique à ce sujet au printemps de 1981.

INVESTISSEMENTS, TRANSFERT DE TECHNOLOGIE ET ENTREPRISES EN COPARTICIPATION

Introduction

Les Canadiens ont tendance à percevoir la question de l'investissement direct dans un pays étranger en fonction de ce qui se passe chez eux. Il est vrai que les capitaux étrangers ont apporté une contribution vitale à la mise en valeur des ressources naturelles et à la création d'une industrie de transformation au Canada. Le Canada continuera d'y recourir en abondance tout au long des années 1980, notamment pour assurer le financement de ses projets énergétiques. L'injection massive de capitaux directs étrangers dans l'économie canadienne a fait que plus de la moitié de l'avoir productif que possède le Canada dans les industries de l'exploitation minière et de la transformation est contrôlée par des étrangers, ce qui ne manque pas de soulever des préoccupations quant aux effets de la propriété étrangère sur le rendement de l'économie canadienne, en particulier sur les exportations et l'innovation technique. C'est précisément pour veiller à ce que les nouveaux investissements étrangers épousent les intérêts des Canadiens que le gouvernement fédéral a constitué l'Agence d'examen de l'investissement étranger (A.E.I.E.) en 1974.

Les préoccupations que les investissements étrangers suscitent chez les Canadiens ont tendance à leur faire oublier que le Canada investit lui aussi de plus en plus à l'étranger. Les capitaux directs qu'exporte le secteur privé augmenteront rapidement au cours des années 1980 et joueront vraisemblablement un rôle plus important dans les relations économiques qu'entretient le Canada avec un certain nombre de pays, dont ceux de la bordure du Pacifique.

En 1977, la valeur au livre des investissements canadiens à l'étranger étaient de \$13.4 milliards. C'est peu en comparaison des \$46.9 milliards d'investissements en valeur au livre contrôlés dans l'économie canadienne par des sociétés étrangères, mais le fait que le Canada investit davantage dans les pays du Pacifique que ceux-ci ne le font au Canada est significatif dans le contexte de cette conférence.

Investissements japonais au Canada

Les investissements des pays du Pacifique au Canada ont été évalués à près de \$400 millions en 1977; plus de 80 p. 100 de ces capitaux sont d'origine japonaise, le reste provenant surtout de l'Australie. Le Japon devient de plus en plus actif sur la scène économique internationale à titre d'exportateur de capitaux. A l'étranger, le Japon a surtout investi dans des projets d'exploitation de ressources dans des pays en voie de développement, et dans des projets de transformation aux Etats-Unis, dans le Sud-est asiatique et au Brésil. Jusqu'à ce jour, les investissements japonais au Canada ont été

négligeables: seulement 3 p. 100 des capitaux placés par des firmes japonaises à l'étranger vont au Canada et la part du Japon dans l'actif canadien d'appartenance étrangère est inférieure à 1 p. 100. Au Canada, le Japon investit surtout dans l'industrie de l'extraction des ressources et, de l'avis de nombreux Canadiens, il pourrait diversifier son portefeuille et l'étendre à l'industrie de la transformation, comme le secteur des pièces d'automobiles. L'attitude que le Japon adoptera vis-à-vis de l'investissement au Canada dépendra évidemment de la façon dont sera perçue la politique canadienne de l'investissement étranger, en particulier l'activité de l'A.E.I.E. Parmi les projets d'investissement qui ont été soumis à l'A.E.I.E. depuis sa création, seulement 2 p. 100 provenaient du Japon; 70 p. 100 d'entre eux ont été approuvés par cet organisme.

Le Canada accueillerait favorablement une participation des technologies et des capitaux japonais dans la recherche de pétrole et de gaz offshore et dans la mise en valeur de sources énergétiques de remplacement. Une augmentation de la production intérieure de pétrole au Canada contribuerait à réduire la demande sur les marchés internationaux, ce qui ne pourrait que favoriser les nations consommatrices. Cependant, aux yeux des Japonais, la politique canadienne de l'énergie décourage l'investissement dans le secteur des hydrocarbures, étant donné que l'exportation de pétrole et de gaz naturel n'est autorisée que dans la mesure où il est démontré que les quantités à exporter sont excédentaires aux besoins prévus des Canadiens. En revanche, le Canada est en mesure de répondre aux besoins du Japon en charbon, en uranium et en nucléaire.

Investissement canadien dans la région du Pacifique

Ce n'est que récemment que le Canada est devenu une importante source de capitaux étrangers. En 1978, l'actif que les sociétés canadiennes détenaient outre-mer se chiffrait à environ \$16 milliards. Toutefois, une très forte proportion de ces investissements, soit 52 p. 100, est concentrée aux Etats-Unis. En fait, le Canada compte parmi les plus gros investisseurs de l'économie américaine, mais, à part la région des Caraïbes, il fournit peu de capitaux aux pays en voie de développement. En 1977, le Canada possédait un actif évalué à \$870 millions dans la région du Pacifique. Ces investissements étaient surtout concentrés en Australie (\$442 millions) et en Indonésie, où ils servaient principalement à financer un projet d'exploitation du nickel.

Réglementation de l'investissement étranger dans les pays du Pacifique

Tous les pays de la région du Pacifique accueillent favorablement les investissements directs de sociétés étrangères, qui leur permettent d'acquérir des technologies et des capitaux de l'extérieur. Cependant, soucieux de s'assurer que les

investissements étrangers apportent des avantages à leur économie locale et respectent les objectifs de leur politique intérieure, ils ont établi des règlements qui gouvernent l'entrée et les termes d'opération de l'investissement direct.

Depuis 1975, le Japon n'impose pratiquement aucune restriction sur les capitaux directs étrangers dans les nouveaux projets sauf dans 4 industries (l'agriculture, la foresterie et la pêche, l'industrie minière, pétrolière et le cuir et les produits du cuir) qui sont étudiés cas par cas. Toutefois, les achats de compagnies japonaises en place peuvent être sujettes à l'intervention du gouvernement et ne furent généralement pas permises dans le passé.

En Corée tous les projets d'investissement étrangers doivent être approuvés par le gouvernement. La loi coréenne donne la préférence aux entreprises dont les Coréens participent au capital-actions. Pour être approuvés, les projets doivent notamment contribuer à améliorer la balance des paiements de la Corée (les entreprises orientées vers l'exportation auraient la préférence) et à atteindre les objectifs de la planification à long terme du pays.

En Australie, la législation de l'investissement étranger ressemble à celle du Canada et, dans une large mesure, est établie sur le modèle de l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Le Foreign Investment Review Board (FIRD) de l'Australie étudie des projets d'investissement étrangers et, à la lumière de certains critères, en évalue le bien-fondé. Un des objectifs fondamentaux de ce mécanisme est que les Australiens aient la possibilité de prendre part, en collaboration avec des investisseurs étrangers, à des projets d'importance. Dans le secteur minier, les Australiens doivent souscrire à 50 p. 100 du capital-actions (75 p. 100 dans le cas de l'uranium). De plus, les étrangers sont exclus de certains secteurs, comme le secteur bancaire, les assurances, la radio et la télévision, la presse écrite et l'aviation civile.

En Nouvelle-Zélande, les investissements étrangers doivent être soumis à l'approbation gouvernementale. Un organisme (le Overseas Investment Commission) a été constitué pour faire l'examen des projets d'investissement en fonction de certains critères, dont les effets sur la concurrence et les prix, l'implantation de nouvelles technologies et la création de nouveaux marchés d'exportation.

Dans les cinq pays de l'ASEAN, l'entrée de capitaux étrangers nécessite l'approbation du gouvernement. Les entreprises en coparticipation, dans lesquelles une certaine proportion du capital-actions doit appartenir à des intérêts locaux, sont soit obligatoires, soit favorisées. Un des objectifs du gouvernement malais est de faire en sorte qu'en 1980, la Malaysia détienne 70 p. 100 du capital-actions de la plupart des sociétés, et les Malais, 30 p. 100. L'Indonésie cherche elle

aussi à accroître la participation des autochtones à l'activité économique, en établissant des niveaux minimaux de propriété du capital-actions. Certains secteurs de l'économie indonésienne, dont l'aéronautique, le raffinage de pétrole, l'industrie alimentaire et les textiles, sont interdits aux étrangers. Aux Philippines, certains secteurs sont réservés à des entreprises locales, mais des étrangers sont autorisés à créer des sociétés qui leur appartiennent à part entière, lorsqu'il s'agit de la fabrication de nouveaux produits.

En Chine, les investissements étrangers ont cessé après la révolution de 1949. Toutefois, depuis 1978, dans le cadre de sa politique de modernisation de son économie, la Chine a adopté une attitude positive vis-à-vis de la création d'entreprises communes avec des investisseurs étrangers, qui lui permet d'obtenir des technologies et des capitaux de l'extérieur. En 1979, elle a promulgué une loi sur les entreprises en coparticipation, qui impose un minimum de 20% mais aucun maximum pour la participation étrangère au capital-actions de certaines sociétés. En septembre 1980, l'Assemblée populaire nationale a approuvé une loi sur l'impôt sur le revenu des entreprises en coparticipation, qui prévoit un taux d'imposition de base de 30 p. 100, auquel s'ajoute une surtaxe locale de 3 p. 100. Une autre taxe de 10 p. 100 sera prélevée sur les bénéfices envoyés à l'étranger. Cependant, la loi prévoit également des dégrèvements fiscaux et des rapports d'impôt pour les bénéfices réinvestis. Parmi tous les pays examinés au cours de cette conférence, seul Hong Kong ne fait, dans sa loi, aucune distinction entre investissements étrangers et investissements intérieurs.

Transfert de technologies

Dans la région du Pacifique, la capacité technologique varie sensiblement d'un pays à l'autre.

Le Japon, nation industrialisée, possède maintenant une importante capacité d'innovation technologique. Dans certains domaines, il surpasse même les Etats-Unis et l'Europe occidentale, qui sont habituellement des chefs de file en matière de technologie. Certains sociétés japonaises se classent premières dans la fabrication et la commercialisation de produits qui font intervenir des techniques très perfectionnées, comme en électronique, en optique, en photographie et en robotique.

Les autres pays de la région du Pacifique n'ont pas encore de capacité d'innovation importante et dépendent pour la plupart de technologies importées, qui prennent habituellement la forme d'investissements directs de sociétés multinationales. Nul doute que cet état de choses persistera tout au long des années 1980. Toutefois, ces pays tâcheront d'obtenir des technologies étrangères à un coût raisonnable et d'amener leur intégration à l'économie le plus rapidement possible.

Le Canada est lui aussi largement redevable de son développement à l'importation de technologies, et nul doute qu'il demeurera un importateur net de technologies au cours des années 1980. Cependant, des sociétés canadiennes possèdent déjà la capacité technique nécessaire pour contribuer à la modernisation et à l'industrialisation des pays du Pacifique au cours des dix prochaines années. Des sociétés canadiennes sont des chefs de file technologiques dans les télécommunications, les transports en commun, la filière nucléaire de l'eau lourde et l'énergie thermique, l'extraction des minéraux et l'exploitation forestière. Le régime fiscal et d'autres politiques du Canada sont conçus pour favoriser l'essor de la R et D au pays. De plus, certaines filiales canadiennes de compagnies américaines et européennes ont importé les technologies des sociétés mères. Bien que, dans certains cas, les filiales canadiennes n'ont pas toute la latitude voulue pour exporter des technologies, elles auront beaucoup d'occasions de participer, par des investissements, au transfert de technologies dans la région du Pacifique.

Entreprises en coparticipation

Ainsi que nous l'avons dit précédemment, la plupart des pays de la région du Pacifique exigent ou favorisent la création d'entreprises en coparticipation, lorsqu'il s'agit d'obtenir des technologies et des capitaux étrangers. Déjà, un certain nombre de sociétés canadiennes participent à de telles entreprises communes dans cette région. En Australie, il en existe dans les secteurs suivants: aluminium, amiante, produits pharmaceutiques, lampes, emballage des viandes, contenants de verre, contenants de papier, formules administratives et chaussures. En Nouvelle-Zélande, une entreprise de \$140 millions a récemment été créée pour la fabrication de méthanol. En Thaïlande, la production d'aluminium s'effectue sous un régime de coparticipation. En Chine, une société de fabrication de soupapes a pour partenaire une firme canadienne.

Comme la plupart des pays du Pacifique considèrent l'entreprise en coparticipation comme le meilleur moyen d'obtenir des capitaux et des technologies d'origine étrangère, c'est probablement la forme d'investissement à laquelle le Canada aura le plus souvent recours dans cette région au cours des années 1980. Nous avons déjà parlé des avantages que procure ce genre d'entreprise au pays hôte, du point de vue de la "domestication" de la technologie importée. Or, la société canadienne qui y prend part en retirera elle aussi des avantages. Ses partenaires étrangers lui permettront de mieux entrer en contact avec le gouvernement et lui faciliteront l'accès au milieu des affaires de la région. De plus, ils lui apporteront une aide précieuse, grâce à leur connaissance des lois et coutumes locales. La participation d'autochtones au capital aura également pour effet de répartir les risques financiers. Enfin, la participation d'hommes d'affaires de la région permettra probablement aux sociétés canadiennes d'avoir un plus grand accès aux marchés, non

seulement dans le pays où le partenaire a été constitué en société, mais aussi sur tous les marchés où il est déjà établi.

Investissement - Activités internationales

Certaines actions ont été entreprises sur le plan international au cours des dernières années afin d'encourager les investisseurs étrangers et influencer leurs comportements en: a) assurant à des sociétés transnationales une certaine protection contre des mesures arbitraires de gouvernements; b) établissant des méthodes et lignes directrices d'indemnisation pour les cas de nationalisation; et c) proposant des lignes directrices pour régler le comportement des sociétés multinationales. Au nombre des activités menées à ce chapitre, figurent:

1. La Déclaration et les Décisions de l'OCDE sur "le traitement national" et les lignes directrices sur le comportement des sociétés qui l'accompagnent (dont le Canada, le Japon, l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont signataires).
2. Le travail de la Commission des Nations unies sur les sociétés transnationales (qui regroupe tous les pays examinés par cette conférence, sauf Hong Kong). Cette Commission s'efforce d'établir des lignes directrices qui s'appliqueraient dans tous les pays (celles de l'OCDE étant limitées aux pays membres de cette organisation).
3. Un certain nombre de pays de la région du Pacifique sont signataires de la Convention internationale sur le règlement des conflits en matière d'investissement (ICSID). Dressée sous l'égide de l'IBRD, cette convention expose une méthode flexible de règlement des conflits qui mettent en cause des investisseurs étrangers. Les signataires sont Hong Kong, l'Indonésie, le Japon, la Corée, la Malaysia, la Nouvelle-Zélande, les Philippines et Singapour. Le Canada s'est abstenu de participer, principalement à cause des problèmes que pose sa structure fédérale, et l'Australie n'applique pas la Convention.
4. En 1978, le Conseil économique du bassin du Pacifique, qui a pour membres le Canada, le Japon, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les cinq pays de l'ASEAN, a rédigé une charte d'investissement, qui expose des lignes directrices sur le comportement des investisseurs internationaux dans les pays hôtes.

LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE: NOUVELLES INSTITUTIONS POUR LES ANNÉES 80

Introduction

Les chefs des milieux politiques et académiques et les principaux hommes d'affaires dans les pays de la côte orientale du Pacifique, notamment le Japon et l'Australie étudient le concept d'une communauté du Pacifique. La réalisation de ce concept demeure diffuse et même vague. Nonobstant des pourparlers nombreux et sérieux au sujet de cette nouvelle institution du Pacifique, on n'en est pas encore arrivé à un consensus pour définir le rôle, les fonctions et l'appartenance à une telle institution. Du point de vue canadien cependant, le concept de la communauté du Pacifique prend plus d'importance du fait que des personnes influentes de la région du Pacifique deviennent de plus en plus sensibilisées à la prospérité et aux relations politiques de ces pays au niveau régional; ils reconnaissent également les éléments complémentaires et dynamiques de tous les pays de la région. Le Canada, à titre de pays du Pacifique, peut revendiquer un rôle légitime dans la façon de concrétiser la réalisation de cette communauté; les intérêts nationaux, en matière d'économie et de politique, exigent que cette revendication soit satisfaite.

Historique

Le Japon étant la puissance économique la plus importante orientée vers le Pacifique, il n'est donc pas surprenant que le concept de la Communauté du Pacifique y ait reçu une nouvelle impulsion dans les quelques dernières années. Au début de 1979, le premier ministre japonais d'alors, le regretté M. Ohira, a formé un comité de spécialistes du gouvernement japonais et du monde académique, sous la direction de M. Saburo Okita (ancien ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement du Japon et maintenant représentant du Japon pour les Relations économiques internationales), pour définir les termes généraux des paramètres d'une "Communauté panpacifique", soit la résurrection d'un concept mis de l'avant entre autres par l'ancien ministre japonais des Affaires étrangères, en 1975, M. Miki. Le Comité Okita a indiqué, dans un rapport provisoire publié en mai 1980, les grandes lignes d'une communauté libre et ouverte des pays, reposant sur leur interdépendance mutuelle et liés par un même engagement à la liberté du commerce. Cinq principaux domaines sont recommandés à l'attention d'enquêtes spéciales plus poussées: 1) la promotion de la compréhension mutuelle dans les domaines culturel et académique, et dans les échanges de personnes; 2) l'ajustement structurel des relations commerciales et économiques qui maintiendrait le principe de la liberté de commerce et favoriserait en même temps la croissance économique et commerciale; 3) la coopération dans le domaine de la mise en valeur et de l'administration de l'océan; 4) l'enrichissement de la coopération économique, et 5) les discussions de problèmes monétaires dans une optique régionale.

L'initiative de M. Ohira suscita un grand intérêt particulièrement aux États-Unis et en Australie où l'on procédait à des études indépendantes sur l'avenir de la région. Le gouvernement australien accorda son appui au concept de la Communauté dans un communiqué publié à la fin de la visite du premier ministre Ohira à Canberra, à la fin de janvier 1980.

Aux États-Unis, le Congrès tint des séances à ce sujet et l'organisation pour le commerce et la mise en valeur du Pacifique (OCMVP) accorda un certain appui. Des porte-parole des pays de l'ASEAN ont été prudents en spécifiant bien qu'ils ne veulent pas voir l'ASEAN submergée et disparaître dans une Communauté économique ou politique élargie.

Il sera difficile d'établir qui appartient à l'Organisation du Pacifique à cause de certains problèmes politiques. La résolution de ces problèmes dépendra dans une large mesure de la structure de l'Organisation établie par la Communauté. La principale question qui se pose est de savoir si l'organisation de la communauté devrait être gouvernementale, privée, ou une combinaison des deux. Pour le moment, il semble y avoir un consentement général à l'effet qu'il existerait au moins onze États "centraux": le Canada, les États-Unis, le Japon, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, en plus des cinq pays de l'ASEAN.

Les possibilités organisationnelles théoriques vont d'un marché commun régional possédant une puissance juridique comme les Communautés Européennes (maintenant rarement employées): une organisation de nature consultative et décisionnelle s'appartenant à l'OCDE; ou une association flexible qui pourrait ressembler au Commonwealth britannique.

Comme il en a déjà été question, il existe un grand éventail d'opinions sur les activités et les sujets d'intérêts pour une communauté du Pacifique. Alors que la proposition initiale de M. Ohira et les recherches indépendantes effectuées aux États-Unis et en Australie portaient surtout sur les aspects économiques de tout effort communautaire, il faudra établir également un désir communautaire culturel et politique plus considérable pour élargir les liens économiques.

L'attention accordée au concept de la Communauté du Pacifique, l'an dernier, dans la région du Pacifique, a fait ressortir le besoin d'une étude et d'une discussion plus approfondies des problèmes complexes envisagés, avant qu'une décision quelconque puisse être prise en faveur de la création d'une telle organisation. Des conférences tenues à Bali en janvier 1977 et organisées par le Centre indonésien de recherches stratégiques et internationales, et à Canberra, lors d'un colloque tenu à l'Université nationale d'Australie, en septembre 1980, ont permis à des hommes d'affaires, à des universitaires et à des fonctionnaires gouvernementaux d'étudier le concept de la Communauté.

La principale décision issue du symposium de Canberra a été de recommander la création d'un comité permanent d'environ vingt-cinq personnes, qui serait chargé de coordonner une expansion des échanges d'informations à l'intérieur de la région. Ce Comité pourrait s'appeler "Comité de coordination du Pacifique (C.C.P.)" et aurait un caractère privé et non officiel. Au début, les membres proviendraient des économies de marché de l'Amérique du Nord et du Pacifique-Ouest et comprendraient des hauts-fonctionnaires, des hommes d'affaires et des universitaires. On mettrait sur pied des groupes de travail pour étudier les questions suivantes: commerce, investissements directs, énergie, ressources marines, transports, communications, échanges dans les milieux de l'éducation. Le Comité poursuivrait ses recherches sur une éventuelle structure institutionnelle permanente en vue d'une collaboration des pays du Pacifique. Sa première réunion pourrait avoir lieu au printemps de 1981. Le président du séminaire (Sir John Crawford de l'A.N.U.) informera les gouvernements, au moment de leur présenter son rapport des arrangements nécessaires pour établir le C.C.P. du Secrétariat et des questions de financement.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

ANNEXE 1

Pays de la région du Pacifique

Renseignements économiques fondamentaux

Pays	Population 1979 en millions	PNB Milliards	Rapport Exportations/ PNB	Taux de croissance annuel moyen PNB 1970-78 %
CANADA	23.7	260.3	28.6	4.4
AUSTRALIE	14.4	137.7	18.1	3.8
CHINE	945.0	482.0	2.6 ²	6.0
COREE	37.6	71.4	30.1	9.7
FIJI	0.6	0.6	43.4	N/A
HONG KONG	4.7	13.6	85.3	8.2
INDONESIE	148.5	39.7	21.7	7.8
JAPON	115.9	1,079.8	12.6	5.0
MALAYSIA	13.3	22.7	60.6	7.8
NOUVELLE-ZELANDE	3.1	19.9	27.4	2.2
PAPOUASIE-NOUVELLE- GUINEE	3.1	2.2	45.2	2.6
PHILIPPINES	47.7	34.2	19.1	6.3
SINGAPOUR	2.4	10.5	68.6 ²	8.5
THAILANDE	46.1	27.3	23.0	7.6

1. PIB est utilisé lorsque le PNB est non disponible.
Les chiffres sont de 1979, ou les plus récents disponibles.

2. Exportations de marchandises.



ANNEXE 2

Liens économiques du Canada avec les pays de la région du Pacifique

Pays	Total des exportations en 1979	Total des importations en 1979	Total des exportations du Canada en 1979	Total des importations du Canada en 1979	Exportations du Canada, Composition selon la Classification - 1979 - %					Importations au Canada, Composition selon la Classification - 1979 - %					Principales exportations du Canada en 1979		Principales importations du Canada en 1979	
	Millions \$CDN	Millions \$CDN	Millions \$CDN	Millions \$CDN	Produits alimentaires et bestiaux	Matières brutes non comestibles	Matières fabriquées non comestibles	Produits finals non comestibles	Transactions spéciales, commerce	Produits alimentaires et bestiaux	Matières brutes non comestibles	Matières fabriquées non comestibles	Produits finals non comestibles	Transactions spéciales, commerce	Produits	Produits		
AUSTRALIE	21,690	19,221	568	466	4	8	43	42	1	49	43	4	3	1	Véhicules automobiles et pièces Bois de charpente et bois tendre Papier journal et papier d'impression	16.0 13.4 13.7	Viandes (boeuf et agneau) Nickel et autres minerais Sucre	21.2 40.7 17.4
CHINE	13,720	16,398	597	166	69	3	25	3	-	20	0.1	28	52	1	Blé Aluminium Pâte de bois	69.8 8.3 6.4	Vêtements de dessus Étoffes légères Noix	25.3 22.2 12.2
CORÉE	17,494	23,634	366	463	6	39	37	19	-	3	-	19	75	1	Charbon Pâte de bois Moteurs et turbines	15.3 10.6 9.9	Vêtements de dessus Téléviseurs & postes de radio Chaussures	24.6 14.1 7.6
FIJI	300	557	2	9.4	18	-	28	41	1	97	-	-	-	2	Poisson en conserve Papier Machines industrielles spécialisées (Travail des métaux et du bois)	14.4 19.5 5.7	Thon en conserve	94.8
HONG KONG	17,586	19,881	141	427	17	7	53	20	-	5	1	5	88	1	Produits de papier Métaux non ferreux (y compris les alliages)	10.8 24.1	Vêtements de dessus Jeux, jouets Équipement de télécommunication	30.2 9.6 6.3
INDONÉSIE	18,101	8,395	62.7	41.8	8	20	48	24	-	14	43	26	6	11	Aluminium Textiles et fibres	11.4 9.0	Caoutchouc et résines Huiles végétales & corps gras	42.8 18.8
JAPON	118,854	127,605	4,093	2,157	22	45	29	2	-	2	1	22	75	1	Charbon Bois de charpente, bois tendre Colza Cuivre Pâte de bois	14.0 11.5 9.0 8.9 8.4	Automobiles Équipement de télécommunications Articles de photographie Téléviseurs et postes de radio	21.6 10.5 7.2 4.8
MALAYSIA	12,811	8,772	69.7	95	5	21	47	27	-	2	39	42	16	1	Amiante Équipement de télécommunications Aluminium	18.0 14.0 13.7	Caoutchouc Huiles végétales et corps gras	40.0 21.0
NOUVELLE-ZÉLANDE	5,468	5,290	92.3	133.6	11	17	37	34	-	85	9	2	3	1	Soufre Machines pour l'industrie Caoutchouc synthétiques & articles de plastique	11.4 8.7 5.5	Viande (boeuf et agneau) Laine	75.0 6.6
PAPOUASIE (NOUVELLE-GUINÉE)	1,066	1,054	3.0	6.4	1	-	-	99	-	95	-	-	-	5	Véhicules automobiles et pièces	66.7	Café	85.9
PHILIPPINES	5,261	7,621	87.1	77.8	7	13	42	38	-	23	2	38	36	-	Zinc Caoutchouc syn. & articles plastique Équipement de construction et de finition	9.3 8.1 5.7	Huiles végétales et corps gras Noix Articles de dessus	18.0 8.2 7.4
SINGAPOUR	16,538	20,494	117.4	164	3	8	70	14	5	2	39	9	50	-	Engrais et épandeurs Pétrole et charbon et dérivés	22.6 16.6	Caoutchouc Téléviseurs et postes de radio	36.3 11.8
THAÏLANDE	4,747	6,223	87.3	31.4	3	16	57	23	-	33	3	23	39	2	Aluminium et alliages Acier en plaques, en feuilles et en lisières	24.6 14.1	Fruits en conserve Vêtements de dessus	16.0 16.1
TOTAL	253,636	265,145	6,286.5	4,238.4														

Références: 1) Annuaire de la Direction du Commerce, 1980, F.M.I.
2) Exportations, par pays, janvier à décembre 1979 - Statistique Canada, catalogue 65-003 trimestriel
3) Importations, par pays, janvier à décembre 1979 - Statistique Canada, catalogue 65-006 trimestriel
4) Importations, exportations, commerce des marchandises 1977-79 - Statistique Canada, catalogue 65-202, 65-203



ANNEXE 3

REPRESENTANTS ATTITRES DES PAYS DU PACIFIQUE AU CANADA

AUSTRALIE

Son Excellence B.G. Dexter
Haut-Commissaire
130, rue Slater, 13e étage
Ottawa (Ontario)
K1P 5H6

Tél. 236-0841

M. J.R. Garran
Consul général
2324, ouest Commerce Court
B.P. 69
Toronto (Ontario)
M5L 1B9

Tél. 367-0783

M. P.B. Clare
Consul général
1066, rue Hastings ouest
Suite 800, Oceanic Plaza
B.P. 12519
Vancouver (C.-B.)
V6E 3X1

Tél. 684-1177

CHINE; REPUBLIQUE
POPULAIRE DE

Son Excellence Wang Tung
Ambassadeur
415, rue St. André, pièce 411
Ottawa (Ontario)
K1N 5H3

Tél. 234-2706

Bureau commercial: 234-2718

M. Zhu Yi
Consul général
Sheraton Plaza 500 Hotel, pièce 905
500, ouest 12e avenue
Vancouver (C.-B.)
V5Z 1M2

Tél. 876-9923

COREE

Son Excellence Kyoo Hyon Lee
Ambassadeur
151, rue Slater, pièce 608
Ottawa (Ontario)
K1P 5H3

Tél. 232-1715

M. B.M. Bloomfield
Consul général honoraire
1010, côte Beaver Hall, 405
Montréal (Québec)
H2Z 1R4

Tél. 879-1901

M. Chang Sang Park
Consul général
439 avenue Université, pièce 700
Toronto (Ontario)
M5G 1Y8

Tél. 598-4608

M. Kee Hahn
Consul général
1066, rue Hastings ouest, pièce 830
Vancouver (C.-B.)
V6E 3X1

Tél. 681-9581

FIJI

M. Filipe Nagera Bole
Haut-commissaire
Un Plaza des Nations Unies
26e étage
New York, NY
U.S.A. 11017

Tél. 355-7316

M. Joeli M.T. Kamali
Consul honoraire des îles Fiji
Vancouver (C.-B.)

INDONESIE

Son Excellence Widodo Budidarmo
Ambassadeur
255, rue Albert, pièce 1010
Carré Kent, Immeuble "C"
Ottawa (Ontario)
K1P 6A9

Tél. 236-7403

INDONESIE
(suite)

M. Sidik Martohardjono
Consul honoraire
470, rue Granville, pièce 426
Vancouver (C.-B.)
V6C 1V5

Tél. 669-0574

JAPON

Son Excellence Michiaki Suma
Ambassadeur
255, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1N 9E6

Tél. 236-8541

M. Tsunetoshi Sada
Consul général
Suite 2600, 10020-100e rue
Edmonton (Alberta)
T5J 0N4

Tél. 422-3752

M. Yoshisuke Takiguchi
Consul général
1155, ouest, boul. Dorchester, pièce 2701
Montréal (Québec)
H3B 2K9

Tél. 866-3429

Dr. Morris C. Schumiatcher
Consul général honoraire
Haldane House, 2100 rue Scarth
Regina (Saskatchewan)

M. Ryozi Mogi
Consul général
1803, Centre Toronto-Dominion
B.P. 10
Toronto (Ontario)
M5K 1A1

Tél. 363-7038

Centre d'Information du Japon, pièce 1806
Centre TD, B.P. 10

M. Seiichi Omori
Consul général
1177, rue Hastings ouest, pièce 1210
Vancouver (C.-B.)
V6E 2K9

Tél. 684-5868

JAPON (suite)

M. Masashi Kitamura
Consul général
5e étage, Trois Carré Lakeview
185, rue Carleton
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3J1

Tél. 943-5554

MALAYSIA

Son Excellence Datuk Ahmad Lainal Abidin
Haut-commissaire
60, rue Boteler
Ottawa (Ontario)
K1N 8Y7

Tél. 237-5182

M. Wan Abdul Wahab bin Abdullah
Consul et commissaire (commerce)
B.P. 172, pièce 1010
Tour Royal Trust, Centre T.D.
Toronto (Ontario)
M5K 1H6

Tél. 869-3886

M. David McClary Johnston
Consul honoraire
a/s Davis & Company
14e étage, Edifice Burrard
1030, rue Georgia ouest
Vancouver (C.-B.)
V6E 3C2

Tél. 687-9444

NOUVELLE-ZELANDE

Son Excellence Edward G. Latter
Haut-commissaire
Metropolitan House, pièce 801
99, rue Bank
Ottawa (Ontario)
K1P 6G3

Tél. 238-5991

M. P.L. Harland
Consul général et Commissaire (commerce)
2 est, rue Bloor, pièce 2922
Toronto (Ontario)
M4W 1A8

Tél. 961-9797

NOUVELLE-ZELANDE
(suite)

M. R.G. Graham
Consul et Commissaire (commerce)
B.P. 10071, Centre Pacifique
ouest, rue Georgia
Vancouver 1 (C.-B.)
V7Y 1B6

Tél. 684-7388

PAPOUASIE-
NOUVELLE-GUINEE

Son Excellence Paulias Nguna Matane
Haut-commissaire
801, avenue Second
New York, N.Y.
U.S.A. 10017

Tél. 889-0810

PHILIPPINES

Son Excellence Ramon V. del Rosario
Ambassadeur
130, rue Albert, pièce 607
Ottawa (Ontario)
K1P 5G4

Tél. 233-1121

M. Honorio T. Cagampan
Consul général
111 Avenue RS
Toronto (Ontario)
M5R 3J8

Tél. 922-7181

M. Vicente Romero
Consul général
301-308, 470 rue Granville
Vancouver (C.-B.)
V6C 1V5

Tél. 685-7645

SAMOA
OCCIDENTALES

Son Excellence Iulai Toma
Haut-commissaire
300 est, 44e rue et 2e avenue, 3e étage
New York, N.Y.
U.S.A. 10017

Tél. 682-1482

SINGAPOUR

Son Excellence Tommy T.B. Koh
Haut-commissaire
Un Plaza des Nations Unies, 26e étage
New York, N.Y.
U.S.A. 10017

Tél. 826-0840

THAILANDE

Son Excellence Chinda Attanan
Ambassadeur
85, chemin Range, pièce 704
Ottawa (Ontario)
K1N 8J6

Tél. 237-1517

Dr. Joseph M. Besso
Consul général honoraire
Pièce 1005, 1155 ouest, boul. Dorchester
Montréal (Québec)
H3B 2J2

Tél. 866-8205

M. Richard C. Meech
Consul honoraire
Edifice Banque du Canada
250, avenue Université, 7e étage
Toronto (Ontario)
M5H 3E5

Tél. 362-4981

M. Horst Gergen Paul Koehlei
Consul honoraire
736, rue Granville, Vancouver Block 608
Vancouver (C.-B.)
V6Z 1H4

Tél. 687-1143

ANNEXE 4

REPRESENTANTS CANADIENS DANS LES PAYS DU PACIFIQUE

AUSTRALIE

Canberra

M. Ray Anderson
Haut-commissaire (désigné)
Avenue Commonwealth
Canberra A.C.T. 2600

Tél. 73-3844 STD062

Télex: 62017

Melbourne

M. B.A. Gagosz
Consul général
17e étage, Prince's Gate East Tower
151, rue Flinders
Melbourne, Victoria
Australie 3000

Tél. 63-8431

Télex: 08930501

Sydney

M. M.B. Blackwood
Consul général
8e étage, Centre A.M.P.
50, rue Bridge
Sydney, N.S.W. 2000

Tél. 231 6522 STD02

Télex: 20600

CHINE; REPUBLIQUE
POPULAIRE DE

M. M. Gauvin
Ambassadeur
10, chemin San Li Tun
District Chao Yang, Pékin

Tél. 521475

COREE

M. D.H. Burney
Ambassadeur
10e étage, Edifice Kolan
45 Mugyo-Dong
Jung Ku, Seoul

Tél. 776-4062

Adresse postale: B.P. 6299, Séoul 100

Télex: 27425

FIJI Mme. I. Johnson
 Haut-commissaire
 a/s Le Haut-commissariat du Canada
 en Nouvelle-Zélande
 B.P. 12-049
 Wellington North, Nouvelle-Zélande

HONG KONG M. W. Warden
 Commissaire
 Bureau de la Commission du Canada
 14/15 étages, Maison Asian
 1, chemin Hennessey

 Tél. 5282222
 Téléx: HX 73391

INDONESIE M. W.H. Montgomery
 Ambassadeur
 5e étage, WISMA Metropolitan
 JL Jendral Sudirman
 Jakarta

 Tél. 5840309 (jour) 584031 (soir)
 Téléx: 44345

JAPON M. B.I. Rankin
 Ambassadeur
 3-38 Akasaka 7-Chome
 Minato-ku, Tokyo 107

 Tél. 408-2101
 Téléx: 22218

MALAYSIA M. J.R. Francis
 Haut-commissaire
 Edifice American International Assurance
 Ampang Road
 Kuala Lumpur

 Adresse postale: B.P. 990
 Tél. 897222
 Téléx: 30269

NOUVELLE-ZELANDE

Mme. I. Johnson
Haut-commissaire
Édifice I.C.I., rue Molesworth
Wellington

Adresse Postale: B.P. 12-049,
Wellington Nord

Tél. 739-577

Télex: 3577

PAPOUASIE-
NOUVELLE-GUINEE

M. Ray Anderson
Haut-commissaire (désigné)
a/s Le Haut-commissariat du Canada en Australie
avenue Commonwealth
Canberra, ACT, 2600, Australie

PHILIPPINES

M. E.L. Bobinski
Ambassadeur
4e étage, Edifice PAL, Avenue Ayala
Makati, Rizal, Manille

Adresse Postale: B.P. 971,
Centre Commerciale
Makati Rizal

Tél. 87-6536

Télex: 63676

SAMOA
OCCIDENTALES

Mme. I. Johnson
Haut-commissaire
a/s Le Haut-Commissariat du Canada
en Nouvelle-Zélande
B.P. 12-049
Wellington Nord
Nouvelle-Zélande

SINGAPOUR

M. L.M. Berry
Haut-commissaire
7e/8e/9e étages, Maison Faber
230, chemin Orchard
Singapour 0923

Adresse Postale: Chemin Maxwell
B.P. 845
Singapour 9016

Tél. 737-1322

Télex: 21277

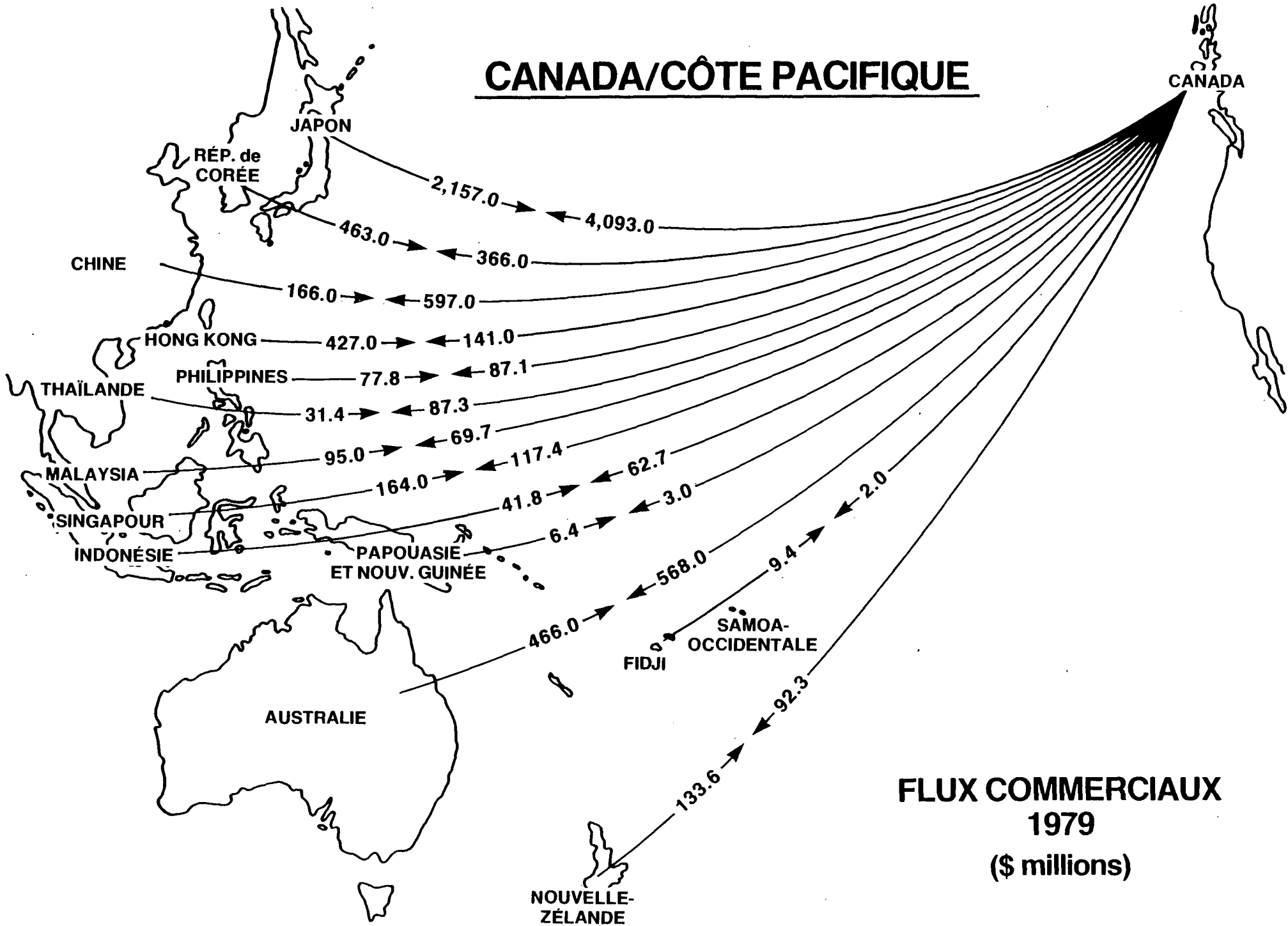
THAILANDE

M. F. Bild
Ambassadeur
Edifice Boomitz
11e étage, 138, chemin Silom
Bangkok 5

Tél. 234-1561 8

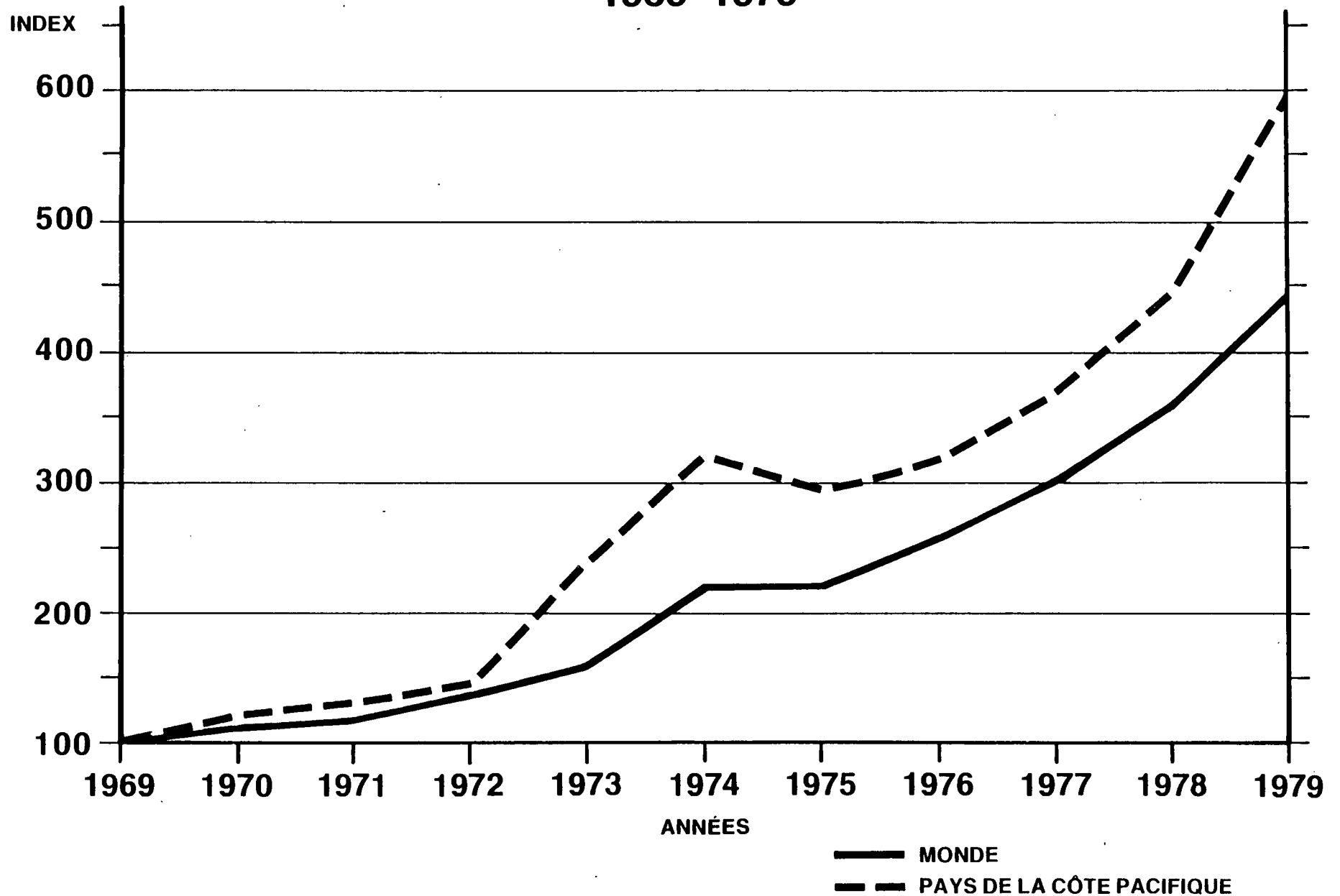
Télex: 2671

CANADA/CÔTE PACIFIQUE



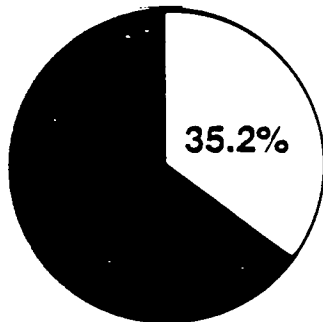
**FLUX COMMERCIAUX
1979
(\$ millions)**

COMPARAISON DES TAUX DE CROISSANCE DES EXPORTATIONS CANADIENNES 1969-1979



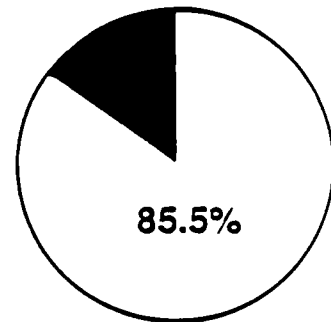
QUELQUES PRODUITS EXPORTÉS 1979

CÉRÉALES ET GRAINES OLÉAGINEUSES PRINCIPALES



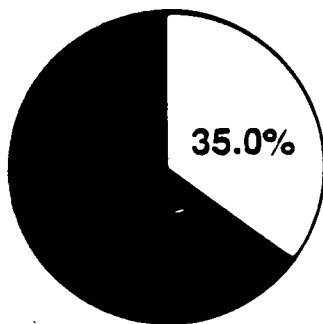
TOTAL MONDIAL \$3,535 millions
PAYS DE LA CÔTE PACIFIQUE \$1,246 millions

CHARBON



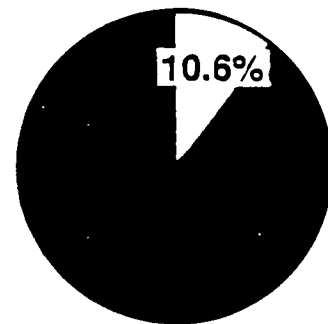
TOTAL MONDIAL \$732 millions
PAYS DE LA CÔTE PACIFIQUE \$625 millions

MÉTAUX ET MINÉRAIS LES PLUS IMPORTANTS



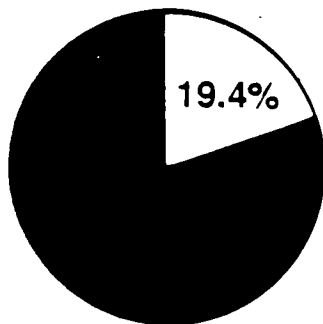
TOTAL MONDIAL \$2,353 millions
PAYS DE LA CÔTE PACIFIQUE \$823 millions

PRODUITS FORESTIERS



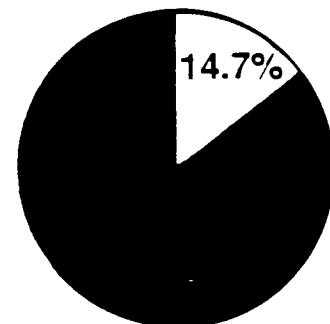
TOTAL MONDIAL \$10,278 millions
PAYS DE LA CÔTE PACIFIQUE \$1,086 millions

PRODUITS PÉTROCHIMIQUES, POTASSE ET SULPHURE



TOTAL MONDIAL \$1,294 millions
PAYS DE LA CÔTE PACIFIQUE \$251 millions

PRODUITS FINIS MANUFACTURÉS*

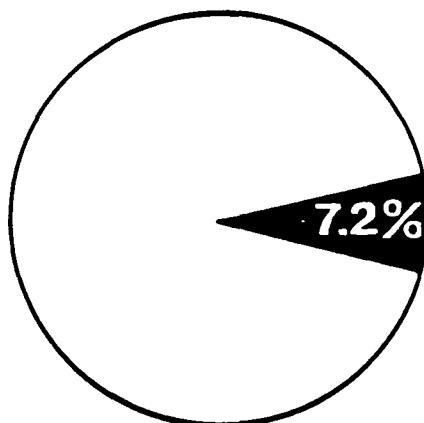


TOTAL MONDIAL \$3,954 millions*
PAYS DE LA CÔTE PACIFIQUE \$582 millions

*exclus les exportations aux États-Unis

CROISSANCE DES EXPORTATIONS CANADIENNES VERS LES PAYS DE LA CÔTE PACIFIQUE (\$ MILLIONS)

1969

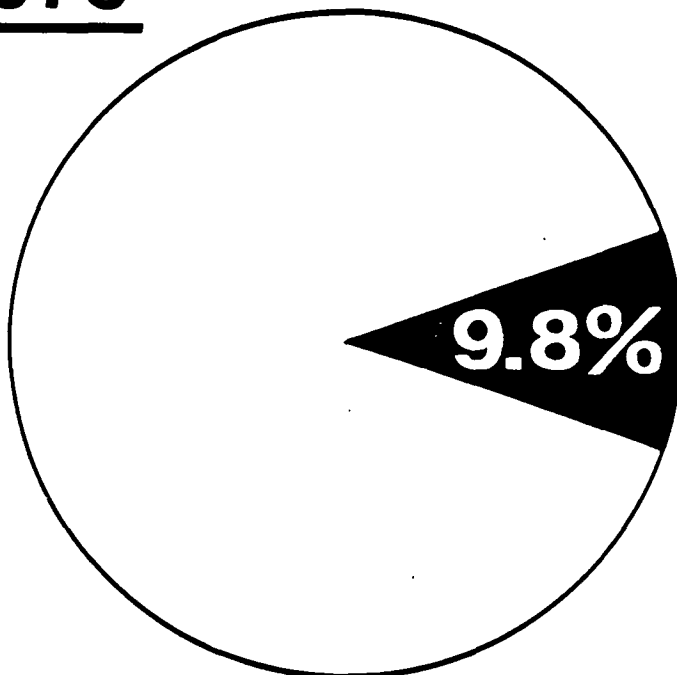


JAPON	624.8
AUSTRALIE	163.2
CHINE	122.9
NOUVELLE-ZÉLANDE	37.0
PHILIPPINES	32.3
HONG KONG	17.7
MALAYSIA	15.5
RÉP. de CORÉE	15.3
THAÏLANDE	8.6
SINGAPOUR	4.8
AUTRES-OCÉANIE	3.4
INDONÉSIE	2.9

TOTAL MONDIAL 14,503.6

1,048.4

1979



JAPON	4,093.0
CHINE	597.0
AUSTRALIE	568.0
RÉP. de CORÉE	366.0
HONG KONG	141.0
SINGAPOUR	117.4
NOUVELLE-ZÉLANDE	92.3
THAÏLANDE	87.3
PHILIPPINES	87.1
MALAYSIA	69.7
INDONÉSIE	62.7
AUTRES-OCÉANIE	5.0

TOTAL MONDIAL 64,193.6

6,286.5

